

Fédération des associations  
de surveillance de la  
qualité de l'air



**Atmo**  
France

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Un air sain pour tous :  
mieux surveiller  
pour agir et protéger





# S O M M A I R E

Faits marquants	05	Numérique, données & modélisation	36
Atmo France et les AASQA : qui sommes-nous ?	08	Climat & énergie	38
Les instances	10	Santé	40
Notre réseau	14	Pollens	42
Chiffres clefs	15	Air intérieur	44
Le dispositif national de surveillance	16	Agriculture	45
La réglementation de la qualité de l'air dans le monde et en Europe	20	Pesticides	46
Indice ATMO de la qualité de l'air	24	Mobilité & transport	48
COVID-19	25	Force d'intervention rapide & gestion de crise	50
Plaidoyer & communication institutionnelle	26	Fiscalité & financement	52
Communication & évènementiel	30	Convention collective	53
		SynAirGIE	54

## Ce rapport d'activité est interactif !

Accédez directement à une page en cliquant sur le titre du sommaire correspondant.

Les numéros situés en haut de page vous permettent de revenir au sommaire.

Retrouvez également des informations complémentaires sur l'ensemble du rapport en cliquant sur l'icône «loupe».



# LE MOT DU PRÉSIDENT

Après le choc sanitaire de 2020, l'année qui vient de s'écouler, a continué à être marquée par les contraintes de cette crise, avec son lot d'incertitudes et de lassitudes compréhensibles. Est-ce à dire qu'elle aura été une année de transition ? Je ne le pense pas, jugez-en par vous-même.

Tout d'abord, les élections départementales et régionales ont conduit plusieurs de nos membres à un changement de président.e. Des directeur·trice·s ont également fait valoir leur droit à une retraite bien méritée après de nombreuses années d'un investissement constant. De fait, cela conduit à un renouvellement de nos forces vives, et nous souhaitons aux « entrants » de trouver rapidement la place qui leur revient dans la belle communauté humaine que nous formons.

Le changement de convention collective, qui s'est imposé à nous, est entré dans sa phase ultime. Grâce à l'attitude responsable de chacune des parties, il s'est déroulé au mieux, dans l'intérêt de nos associations et de ceux qui les animent.

SynAirGIE, notre outil de mutualisation de groupement d'intérêt économique, a montré toute sa pertinence au cours de sa première année « pleine » de fonctionnement, même si son fonctionnement mérite d'être analysé.

Le contexte « extérieur » a également évolué. La nécessité d'agir pour une amélioration de la qualité de l'air, aura été marquée par le jugement du Conseil d'État qui franchit une étape en imposant une astreinte financière. Le renforcement

des zones à faibles émissions-mobilité et le souci de disposer d'un air sain dans les espaces clos, notamment les établissements scolaires, ont conduit à une sollicitation accrue de nos experts. Notre volonté d'intervenir en partenaire responsable et impartial, au service de tous, est de plus en plus reconnue et nous nous en réjouissons.

Ceci n'est ni le fruit du hasard, ni celui d'un lobbying effréné, mais la résultante d'une action transparente, au service du seul intérêt collectif, basée sur une recherche d'efficacité et de compétence constante.

Au-delà d'une simple fédération, nous avons réussi à construire, collectivement, une organisation qui permet la valorisation des expertises individuelles, en recherchant l'équilibre entre la nécessaire indépendance de chacune des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air et la force du collectif. Rien n'est jamais acquis, mais je sais pouvoir m'appuyer sur une très forte implication des membres du Bureau et du collectif des directeur·trice·s, sans oublier, bien sûr, notre Secrétariat général.

À toutes et à tous, un grand merci pour votre soutien et votre engagement, plus que jamais nécessaires.

**Guy Bergé**  
Président  
d'Atmo France



# FAITS MARQUANTS 2021

■ VIE DU RÉSEAU ■ ÉVÉNEMENT ■ AUDITIONS ■ COMMUNICATION - PUBLICATION ■ FAITS MARQUANTS

## JANVIER

- 1<sup>er</sup> Entrée en vigueur du nouvel indice ATMO de la qualité de l'air en France
- 14 Contribution d'Atmo France dans le cadre de l'appel à avis de la Commission européenne sur sa volonté de réviser les directives relatives à l'air ambiant
- 15 Publication du rapport « Perspectives en matière d'air pur » par la Commission européenne
- 18 Webinaire « Pour des villes et territoires respirables, faisons collectivement le choix du vélo ! » animé par Atmo France dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique
- 19 Lancement de l'Observatoire des objectifs régionaux climat énergie

## FÉVRIER

- 1<sup>er</sup> Conférence des présidents sur l'évolution du modèle économique des AASQA
- 2 Publication des arrêtés d'application relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant en Nouvelle-Calédonie adoptés en 2017
- 3 Adhésion d'Atmo France à AIRLAB, le lab d'innovation d'Airparif
- 10 Contribution d'Atmo France dans le cadre de la consultation publique de la Commission européenne sur le plan d'action de l'Union Européenne « Vers une ambition zéro pollution pour l'air, l'eau et le sol – Construire une planète plus saine pour des personnes en meilleure santé »
- 19 Audition sur le projet de loi « Climat et résilience », la mise en place des zones à faibles émissions mobilité et l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'air par Claire Pitollat, députée des Bouches du Rhône, Xavier Roseren, député de Haute-Savoie, Mireille Clapot, députée de la Drôme et membres du groupe d'étude « air et santé » à l'Assemblée nationale
- 25 Audition sur le chauffage au bois dans le cadre du projet de loi Climat et résilience par Émilie Chalas, députée de l'Isère et membre de la commission spéciale chargée d'examiner le texte

## MARS

- 1<sup>er</sup> Contribution d'Atmo France sur les directives européennes de la qualité de l'air dans le cadre de la consultation sur leur révision
- 3 Audition sur le transport de marchandises face aux impératifs environnementaux par la mission d'information sénatoriale relative aux transports de marchandises face aux impératifs environnementaux
- 16 Webinaire d'Atmo France sur les coulisses de la surveillance de la qualité de l'air
- 16 Publication du rapport 2020 de surveillance des pollens et moisissures à l'occasion de la Journée française de l'allergie
- 25 Adoption d'un nouveau texte sur la mise en œuvre des directives sur la qualité de l'air ambiant par le Parlement européen

## AVRIL

8

Assemblée générale d'Atmo France pour l'exercice 2020 et conférence des présidents sur le changement de convention collective et les travaux de prospective réglementaire et financière

14

Publication de nouvelles estimations de l'impact de la pollution de l'air sur la santé des Français par Santé publique France

16

Publication d'un nouvel arrêté relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant qui fixe la stratégie nationale de surveillance et d'un nouveau référentiel technique sur la mise en œuvre, sur des sites spécifiques, de points de prélèvement pour des polluants réglementés

## MAI

6

Échange sur l'évolution de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur avec la mission de préfiguration de l'Observatoire de la qualité des environnements du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

6

Audition sur les émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote dans le cadre du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, au sein de la commission des finances du Sénat par Christine Lavarde, sénatrice des Hauts-de-Seine et rapporteure pour avis

18

Webinaire d'Atmo France « Qualité de l'air : que fait l'Europe ? » avec des représentants de la direction générale de l'environnement de la Commission européenne

29

Audition pour la rédaction du rapport demandé par l'article 68 de la loi énergie climat, sur la contribution des plans climat-air-énergie territoriaux et des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires aux politiques de transition écologique et énergétique par le département de lutte contre l'effet de serre de la Direction générale de l'énergie et du climat

## JUIN

3

Audition sur les zones à faibles émissions mobilité par Camille Galliard-Minier, députée de l'Isère et Valérie Beauvais, députée de la Marne, co-rapporteuses d'une mission d'information « flash » relative aux expériences européennes de zones à faibles émissions mobilité

20

27

Élections régionales et départementales

28

Audition par le Haut Conseil de santé publique dans le cadre des travaux d'évaluation des plans nationaux santé environnement

## JUILLET

8

Audition par le bureau de conseil Algoé sur l'avenir le positionnement et les modalités d'intervention de l'ADEME sur la qualité de l'air dans le cadre de sa réflexion sur ses orientations de la future stratégie de l'agence en matière de qualité de l'air

12

Communiqué de presse sur le lancement d'une carte interactive sur le site d'Atmo France pour connaître la qualité de l'air près de chez soi

12

Contribution d'Atmo France dans le cadre de la consultation publique sur l'évolution de la vignette Crit'Air

13

Assemblée générale d'Atmo France sur le changement de convention collective

15

Signature de l'accord relatif aux conséquences de la fusion de la convention collective nationale des Association agréées de surveillance de la qualité de l'air avec la convention collective nationale des Bureaux d'études, des cabinets d'ingénieurs-conseils, et des sociétés de conseils

19

Communiqué de presse sur le lancement d'un suivi annuel et national des mesures de pesticides dans l'air

## AOÛT

4

Condamnation de la France à payer une astreinte de 10 millions d'euros par le Conseil d'état suite à des mesures, pour améliorer la qualité de l'air dans plusieurs zones en France, estimées insuffisantes et dont les effets n'ont pas été évalués

## SEPTEMBRE

15

Communiqué de presse sur le lancement d'Atmo Data, des nouveaux services numériques pour être mieux informé sur la pollution de l'air

20

Audition sur l'état des lieux de la qualité de l'air en France par Pierre Dharréville, député des Bouches-du-Rhône et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales sur le budget de la mission Santé du projet de loi des finances 2022

22

Communiqué sur les nouvelles valeurs guides sur la qualité de l'air de l'Organisation mondiale de la Santé

22

Publication de nouvelles lignes directrices relatives à la qualité de l'air par l'Organisation mondiale de la Santé pour limiter le réchauffement climatique et améliorer les conditions de la santé humaine, tout comme celles de la qualité de l'environnement

23

Mise en demeure de la France par la Commission européenne pour intégrer dans sa législation nationale la directive relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes

29

Publication d'une nouvelle estimation financière du coût de la pollution atmosphérique industrielle en Europe entre 277 et 433 milliards d'euros en 2017 par l'Agence européenne pour l'environnement

29

Audition sur « Lubrizol deux ans après, quel bilan ? » par la Commission sénatorial de l'aménagement du territoire et du développement durable dans le cadre d'un « droit de suite » au Rapport de la commission d'enquête sénatoriale de 2019-2020 sur l'accident des usines Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen en septembre 2019

## OCTOBRE

11

14

Dans le cadre de la Journée nationale de la qualité de l'air, série de webinaires « Tous mobilisés pour la qualité de l'air » animés par Atmo France et Jean-Luc Fugit, président du Conseil national de l'air et député du Rhône

14

Journée nationale de la qualité de l'air

19

Communiqué de presse sur le lancement de PestiRiv, étude sur l'exposition aux pesticides des personnes vivant en zone viticole

26

Audition sur les crédits transition écologique et climat par François Calvet, député des Pyrénées-Orientales et rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur les crédits « Transition écologique et climat »

## NOVEMBRE

16

Audition sur la prévention des risques par Pascal Martin, sénateur de Seine-Maritime, dans le cadre du projet de loi de finances 2022

16|18

Participation d'Atmo France au salon des maires (stand et interventions)

18|19

Participation d'Atmo France au Clean air forum à Madrid

## DÉCEMBRE

1<sup>er</sup>

Entrée en vigueur d'un indice de la qualité de l'air spécifique à la Nouvelle-Calédonie

16

Contribution d'Atmo France sur la directive européenne sur l'air ambiant dans le cadre de la consultation publique ouverte à l'ensemble des citoyens et des organisations



# ATMO FRANCE ET LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR (AASQA) : QUI SOMMES-NOUS ?

## LES AASQA, EXPERTES DE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DEPUIS QUARANTE ANS

En France, la surveillance de l'air est obligatoire et réglementée. Depuis la loi sur l'Air du 30 décembre 1996 dite loi LAURE, le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air). Fondées dans les années 1970, ces associations sont depuis la fin des années 1990 agréées par l'État.

Le réseau national des AASQA se compose aujourd'hui de 18 associations agréées présentes dans chaque région administrative de métropole et d'outre-mer ainsi que d'une association équivalente non-agrèée en Nouvelle-Calédonie (la loi LAURE ne s'y applique pas). Elles emploient au total près de 700 salarié·e·s.

## LES AASQA ONT DES SPÉCIFICITÉS QUI SONT AUSSI DES ATOUTS

Ce sont des organismes de type associatif dont la gouvernance est quadripartite (État, collectivités, entreprises, associations et personnalités qualifiées en santé-environnement). Leur financement diversifié est l'un des garants de leur indépendance.

Leur ancrage territorial au plus près des acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, fait des AASQA des lieux uniques pour des diagnostics partagés et des actions concertées sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région, d'une métropole, d'une communauté d'agglomérations ou de communes. Les informations qu'elles produisent sont des données de référence, fiables et homogènes sur l'ensemble du territoire national.

Leur approche est transversale sur les enjeux croisés air-climat-énergie et couvre la qualité de l'air extérieur comme la qualité de l'air intérieur.

## LES MISSIONS ET CHAMPS D'INTERVENTION DES AASQA

Les AASQA ont pour principales missions de surveiller et de prévoir la qualité de l'air par des mesures, des modélisations (cartographies et scénarisations) et des inventaires polluants de l'air, gaz à effet de serre, air et énergie.

Leur champ d'intervention couvre un large panel de polluants réglementés (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, etc.), étendu notamment aux gaz à effet de serre, à l'air intérieur, aux pesticides dans l'air, aux pollens, aux odeurs et aux particules ultrafines.

Elles informent et sensibilisent la population et les acteurs locaux au quotidien.

En cas d'épisode de pollution, elles accompagnent les décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la mauvaise qualité de l'air.

Elles participent également à l'amélioration des connaissances et aux expérimentations innovantes sur les territoires.

## LA FÉDÉRATION ATMO FRANCE : UNE FORCE COOPÉRATIVE ET REPRÉSENTATIVE

Pour fédérer leur réseau, le représenter au niveau national et organiser la mise en commun de leur expertise et de leurs moyens, les AASQA ont créé leur fédération en mai 2000 : le réseau Atmo, qui deviendra par la suite Atmo France.

À travers ses actions, la Fédération Atmo France

poursuit un objectif d'intérêt général : celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'évaluation des actions et des politiques publiques visant à l'améliorer.

### LES PRINCIPALES MISSIONS D'ATMO FRANCE

#### Représenter et promouvoir les AASQA

Atmo France est à la fois en charge de la veille sur de nombreuses thématiques telles que les finances, le cadre réglementaire, les partenariats et le portage proactif de propositions visant à rendre le dispositif de surveillance de la qualité de l'air à la fois plus performant et mieux identifié.

#### Animer le réseau des AASQA en organisant des échanges, de la mutualisation et de la solidarité

Ce travail collaboratif passe par l'existence de groupes de travail inter-AASQA sur différents sujets pour lesquels un positionnement concerté est nécessaire. Le travail en commun au sein du réseau s'organise également autour des président·e·s et directeur·trice·s référent·e·s thématiques qui coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs.

#### Identifier les grands enjeux de la qualité de l'air et prendre part aux débats

En s'appuyant sur l'expérience et le haut niveau d'expertise de son réseau, Atmo France prend toute sa part dans les débats pour lesquels l'avis du réseau des AASQA est recherché ou légitime. Cela passe par exemple par des contributions de la Fédération déposées lors de grandes consultations nationales. Cela prend aussi la forme de notes ou d'éclairages apportés au rythme des débats et de l'actualité, en réponse à des besoins exprimés par tel ou tel acteur, mais aussi parfois de sa propre initiative lorsque cela paraît utile.

#### Conduire des actions d'information pour sensibiliser

Pour faire connaître et reconnaître l'expertise et les travaux du réseau des AASQA, Atmo France conduit des actions d'information en communiquant des actualités et des initiatives auprès des différents acteurs nationaux et aux parties prenantes de l'amélioration de la qualité de l'air.

### LES VALEURS GUIDANT L'ACTION D'ATMO FRANCE

Par son rôle d'animation et de représentation du réseau des AASQA au niveau national, la Fédération assure la coopération, la mutualisation et la valorisation du travail de ses adhérents. Elle agit pour leur compte et en leur nom dans le respect des valeurs fixées dans le préambule de ses statuts :

- Équité, solidarité et partage entre ses adhérents
- Respect de leurs identités et de leur indépendance de décision et de gestion
- Cohérence et collégialité dans le fonctionnement de son organisation
- Qualité et neutralité d'information permettant de garantir l'accès à chacun à une information fiable et objective
- Accompagnement transparent de l'action publique et privée
- Gestion désintéressée

Le préambule des statuts d'Atmo France rappelle également l'attachement de la Fédération à l'ancrage territorial de ses membres adhérents et à leurs valeurs d'indépendance, de transparence et de neutralité liées à leur gouvernance quadripartite et leur financement diversifié.



# LES INSTANCES

## L'ESSENTIEL

- ✓ Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901, Atmo France est une fédération sans but lucratif d'associations ;
- ✓ Elle a un fonctionnement démocratique avec différentes instances bénévoles (Assemblée générale et Bureau) et une équipe salariée (Secrétariat général) pour mettre en œuvre les décisions prises par ses adhérents, qui sont les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est composée des président·e·s ou représentant·e·s des associations adhérentes accompagné·e·s des directeur·trice·s des AASQA. Atmo France invite à cette occasion ses membres associés et les partenaires du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air à assister et participer aux débats.

L'Assemblée générale délibère sur la politique d'Atmo France et sur les orientations et les priorités à donner à son action, vote le budget en découlant et entend le rapport annuel du Bureau sur la gestion et sur la situation morale et financière de la Fédération. Elle approuve les comptes et le règlement intérieur. Elle désigne également les membres du Bureau et ses représentant·e·s au sein du groupe de travail paritaire ainsi que dans tous les organismes où Atmo France doit être représentée.

### LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT·E·S

La conférence des président·e·s est un lieu de débat et d'orientation générale de la Fédération qui réunit les président·e·s des AASQA adhérentes d'Atmo France. Le Président d'Atmo France, après avis du Bureau, peut y inviter des directeur·trice·s ou tout expert en fonction des sujets prévus à l'ordre du jour.

### LE GROUPE DE TRAVAIL PARITAIRE

Un arrêté de fusion paru le 23 août 2019 a acté la fusion de la branche des AASQA avec celle des Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (BETIC) dans un délai maximal de 5 ans. Cette

décision a eu pour conséquence de transformer la commission nationale paritaire en un groupe de travail paritaire. Atmo France est donc entrée dans la nouvelle commission paritaire issue de BETIC, composée pour le collège employeur de 9 sièges pour la Fédération SYNTEC, de 5 sièges pour la Fédération CINOV et 1 pour Atmo France.

Le groupe de travail paritaire, dont l'objet essentiel est d'échanger et de travailler au basculement dans la convention collective des bureaux d'études, est composé des représentant·e·s du Bureau d'Atmo France, des directeur·trice·s référent·e·s et des anciens membres du collège salarié, accompagnés des référents syndicaux issus de BETIC. Les travaux menés par ce groupe de travail ont abouti à un accord signé le 15 juillet 2021 en commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) des Bureaux d'études. Cet accord prévoit une application de la nouvelle convention collective dans un délai de 6 mois à partir du premier jour du mois qui suit la signature pour l'ensemble du réseau.

### LA COMMISSION STRATÉGIE

Créée en 2017, la commission stratégie a pour objet d'éclairer les choix du Bureau de la Fédération, en se saisissant de sujets qui nécessitent une coordination en urgence, ou qui au contraire nécessitent une réflexion prospective et un travail de consensus inter-AASQA pour alimenter les débats en amont des réunions du Bureau, des conférences des président·e·s, des réunions des directeur·trice·s ou des assemblées générales.

## LES RÉUNIONS DE DIRECTEUR·TRICE·S

Les directeur·trice·s des AASQA se réunissent toutes les semaines pour faire le point sur les travaux en cours et échanger sur les sujets qui le nécessitent. Ils y associent tout membre du réseau ou consultant·e extérieur·e dont l'expertise serait nécessaire en fonction des points à l'ordre du jour.

## LES GROUPES DE TRAVAIL

La réflexion collective et la concertation s'organisent par thèmes au sein de groupes de travail, animés par des référent·e·s nationaux et composés de collaborateurs des AASQA et du Secrétariat général. Certains groupes associent également des représentant·e·s des ministères en charge de l'Environnement et de la Santé ou du LCSQA.

Ils bénéficient des moyens mutualisés de la Fédération. Leur mission revient notamment à :

- Animer les réflexions et élaborer des propositions dans leurs domaines de compétence,
- Proposer aux référent·e·s et au Bureau les orientations stratégiques à développer ou à défendre auprès des partenaires,
- Préparer et soumettre au Bureau, en lien avec les référent·e·s, les décisions et partenariats nécessaires à la réalisation de leurs objectifs.



## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES VOTÉES EN 2021

L'Assemblée générale a voté les axes de travail stratégiques objectifs suivants :

1. La crise comme catalyseur du changement - Les AASQA réfléchissent à leur avenir ! ;
2. Le plaidoyer autour des « nouvelles frontières » de la surveillance de la qualité de l'air ;
3. La valorisation des données et du travail des AASQA ;
4. Le plaidoyer pour l'action et l'amélioration de la qualité de l'air ;
5. L'accompagnement du changement de convention collective et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GEPEC) ;
6. L'efficacité de nos travaux communs.



## Catherine Hervieu et Guy Bergé

membres du Bureau d'Atmo France

### Atmo France fonctionne-t-elle comme une association bien qu'elle fédère d'autres associations ?

*Atmo France est un organisme de type associatif régi par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901. Elle répond à toutes les exigences d'une association avec une gestion désintéressée et un fonctionnement démocratique : une Assemblée générale qui réunit ses adhérents, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, et un Bureau en charge de mener et suivre la bonne mise en œuvre des orientations stratégiques votées par l'Assemblée générale qui réunit ses adhérents.*

### Est-ce qu'Atmo France est indépendante ?

*Les associations adhérentes ont une gouvernance quadripartite (État, collectivités, entreprises, associations et personnalités qualifiées en santé-environnement), avec des multiples attentes. Leur financement diversifié garantit leur indépendance y compris au niveau politique.*

*Le Bureau de la Fédération représente cette diversité, tout comme les membres associés qui siègent à son assemblée générale.*

*Toutefois, l'essentiel du fonctionnement des instances fédérales est financé par ses membres. La Fédération se doit donc de représenter et défendre leur diversité.*



## LE BUREAU

Le Bureau est composé de neuf président.e-s ou représentant.e-s des associations adhérentes. Il est en charge de l'administration et de la bonne exécution des résolutions de l'Assemblée générale.

— Au 31 décembre 2021 —

### Président

Guy Bergé (ATMO Grand Est)

### Trésorier

Pierre-Charles Maria (AtmoSud)

### Secrétaire

Catherine Hervieu (Atmo Bourgogne-Franche-Comté)

### Représentant.e-s d'Atmo France au Conseil national de l'air (CNA)

Jean-Félix Bernard (Airparif)

Jacques Patris (Atmo Haut-de-France)

### Autres membres

Nicolas Bonnet (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)

Alain Laplanche (AirBreizh)

Laurent Gerault (Air Pays de la Loire)  
jusqu'au 2 juillet 2021

Denise Hoarau (Atmo Réunion)  
jusqu'au 27 juin 2021

## LES MEMBRES ASSOCIÉS

Les membres associés sont des organismes qui interviennent dans le domaine de l'air. Ils sont associés à l'Assemblée générale par acceptation des statuts et des valeurs de la Fédération. Ils participent aux Assemblées générales sans droit de vote.

### ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS



### ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ



### SYNDICATS PROFESSIONNELS ET D'INDUSTRIELS



## LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général participe à structurer l'organisation du réseau et à coordonner sa représentation lors des différentes rencontres et réunions de travail.

### MARINE TONDELIER

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE jusqu'au 5 décembre 2021

### ANNE LABORIE

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE PAR INTERIM depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Elle travaille sous la responsabilité du Bureau à la vie institutionnelle de la Fédération, à la définition de ses orientations et à leur mise en œuvre opérationnelle. Elle assure également les relations institutionnelles du réseau.

### DELPHINE GUILLAUME

RESPONSABLE COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Elle assure une information régulière inter-AASQA, participe à l'animation, en lien avec le Club communication, de projets inter-AASQA. Elle a principalement pour mission de contribuer à faire connaître l'expertise et à valoriser les travaux et les données des AASQA, pour donner de l'écho aux positions que le réseau porte collectivement.

[delphine.guillaume@atmo-france.org](mailto:delphine.guillaume@atmo-france.org)

### CHARLOTTE LEPITRE

RESPONSABLE PARTENARIATS ET PROJETS

Elle assure, dans l'intérêt des AASQA, la bonne élaboration, validation et suivi des projets et partenariats nationaux et internationaux ainsi que la représentation des AASQA dans les instances nationales et internationales. Elle suit les travaux inter-AASQA.

[charlotte.lepitre@atmo-france.org](mailto:charlotte.lepitre@atmo-france.org)

### JOËNIA BARUL

CHARGÉE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

En charge de la comptabilité, elle veille également à la bonne gestion administrative et financière et d'Atmo France. Elle participe également aux travaux inter-AASQA relevant de sa compétence notamment les questions relatives aux ressources humaines et au financement.

[joenia.barul@atmo-france.org](mailto:joenia.barul@atmo-france.org)

## LES RÉFÉRENTS NATIONAUX THÉMATIQUES

Les travaux d'Atmo France s'appuient également sur un réseau de président·e-s et directeur·trice·s référent·e-s sur différentes thématiques qui concernent les AASQA et leurs activités. Ils sont chefs de file sur les thématiques en question, coordonnent avec le Secrétariat général les travaux associés et représentent la Fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs portés par des référent·e-s spécialisé·e-s sur la thématique abordée.

— Au 31 décembre 2021 —



### • NUMÉRIQUE • DONNÉES NATIONALES •

**Président** Pierre-Charles Maria (AtmoSud),  
**Directeur** Dominique Robin (AtmoSud)



### • INDICES •

**Directeur** Gaël Lefeuve (Air Breizh)



### • MODÉLISATION • CARTES NATIONALES •

**Directeur** Francis Schweitzer (Atmo  
Bourgogne-Franche-Comté)



### • RELATIONS INSTITUTIONNELLES •

**Présidente** Catherine Hervieu (Atmo  
Bourgogne-Franche-Comté)  
**Directeur·trice·s** Gaël Lefeuve (Air Breizh),  
**Karine Léger** (Airparif), **Jean-Pierre Schmitt**  
(ATMO Grand Est),



### • COMMUNICATION • SENSIBILISATION •

**Président** Jean-Félix Bernard (Airparif)  
**Directrices** Véronique Delmas (Atmo Normandie),  
**Hélène Devillers** (Atmo Hauts-de-France)



### • TRANSVERSALITÉ AIR ÉNERGIE CLIMAT •

**Directeur** David Bréhon (Air Pays de la Loire)



### • SANTÉ •

**Président** Jacques Patris (Atmo Hauts-de-France)  
**Directrices** Dominique Tilak (Atmo Occitanie),  
**Emmanuelle Drab-Soummeus** (ATMO Grand Est)



### • POLLENS •

**Président** Jacques Patris (Atmo Hauts-de-France)  
**Directeur·trice·s** David Bréhon (Air Pays de la Loire),  
**Marie-Blanche Personnaz** (Atmo Auvergne-  
Rhône-Alpes)



### • AIR INTÉRIEUR •

**Président** Jacques Patris (Atmo Hauts-de-France)



### • AGRICULTURE •

**Président** Alain Laplanche (Air Breizh)  
**Directrice** Hélène Devillers (Atmo Hauts-de-France)



### • PESTICIDES •

**Président** Alain Laplanche (Air Breizh)  
**Directeur·trice·s** Patrice Colin (Lig'Air),  
**Emmanuelle Drab-Soummeus** (ATMO Grand Est)



### • MOBILITÉ ET URBANISME •

**Directeur** Didier Chapuis (Atmo Auvergne-Rhône-Alpes)



### • TRANSPORTS •

**Directeur** Jean-Luc Savelli (Qualitair Corse)



### • ODEURS •

**Directrice** Véronique Delmas (Atmo Normandie)



### • GESTION DES SITUATIONS ACCIDENTELLES •

**Président** Pierre-Charles Maria (AtmoSud)  
**Directeur·trice·s** Didier Chapuis (Atmo Auvergne-  
Rhône-Alpes), **Véronique Delmas** (Atmo Normandie),  
**Marie-Blanche Personnaz** (Atmo Auvergne-  
Rhône-Alpes)



### • PARTENARIAT •

**Présidente** Catherine Hervieu (Atmo Bourgogne-  
Franche-Comté)  
**Directeurs** Jean-Luc Savelli (Qualitair Corse),  
**Jean-Pierre Schmitt** (ATMO Grand Est),  
**Benoit Rocq** (Atmo Hauts-de-France)

2 réunions  
d'Assemblée générale

2 réunions de  
Conférence des présidents

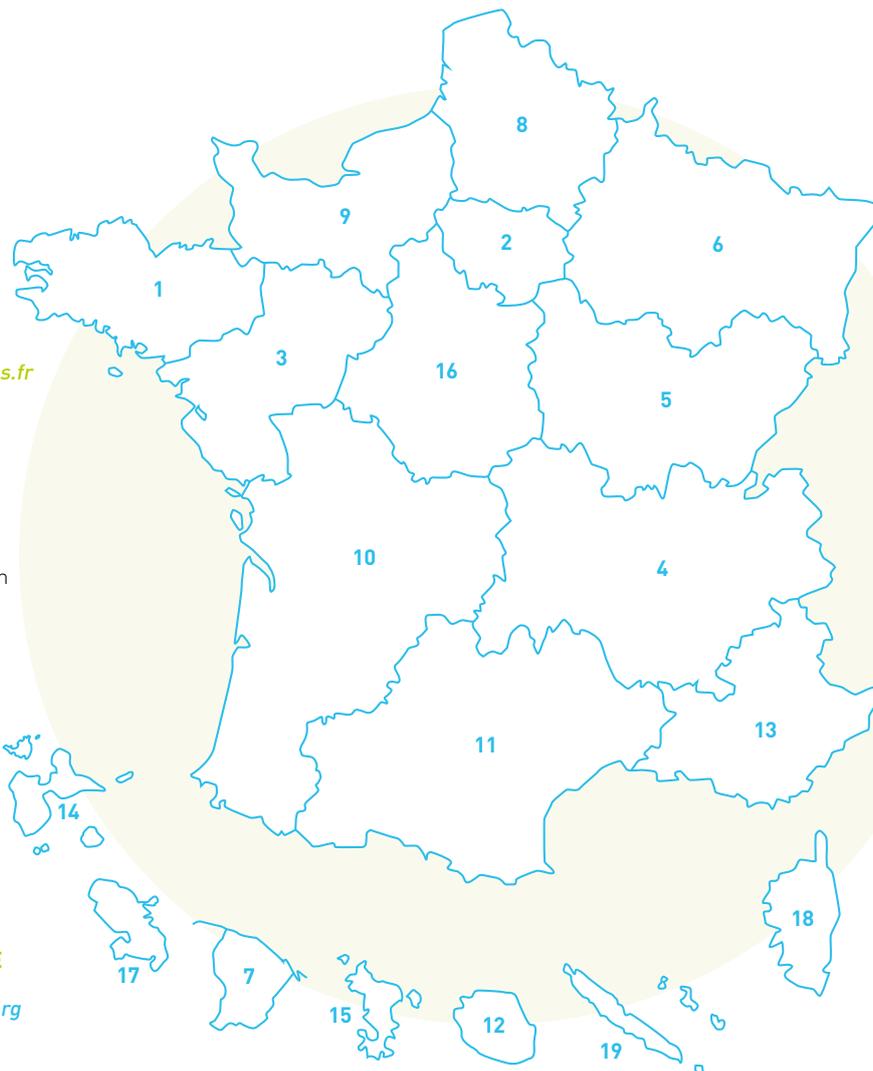
5 réunions de Bureau

23 réunions  
hebdomadaires du collectif  
des directeur·trice·s

# NOTRE RÉSEAU

Au 31 décembre 2021

- 1 **AIR BREIZH**  
Président Alain Laplanche  
[www.airbreizh.asso.fr](http://www.airbreizh.asso.fr)
- 2 **AIRPARIF**  
Président Jean-Félix Bernard  
[www.airparif.asso.fr](http://www.airparif.asso.fr)
- 3 **AIR PAYS DE LA LOIRE**  
Président Philippe Henry  
[www.airpl.org](http://www.airpl.org)
- 4 **ATMO AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**  
Président Eric Fournier  
[www.atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)
- 5 **ATMO BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**  
Présidente Catherine Hervieu  
[www.atmo-bfc.org](http://www.atmo-bfc.org)
- 6 **ATMO GRAND EST**  
Président Jean-François Husson  
[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)
- 7 **ATMO GUYANE**  
Président Rodolphe Sorps  
[www.atmo-guyane.org](http://www.atmo-guyane.org)
- 8 **ATMO HAUTS-DE-FRANCE**  
Président Jacques Patris  
[www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr)
- 9 **ATMO NORMANDIE**  
Président Denis Merville  
[www.atmonormandie.fr](http://www.atmonormandie.fr)
- 10 **ATMO NOUVELLE-AQUITAINE**  
Président Gérard Bacles  
[www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)
- 11 **ATMO OCCITANIE**  
Présidente Agnès Langevine  
[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)
- 12 **ATMO RÉUNION**  
Présidente Ramata Touré  
[www.atmo-reunion.net](http://www.atmo-reunion.net)
- 13 **ATMOSUD**  
Président Pierre-Charles Maria  
[www.atmosud.org](http://www.atmosud.org)
- 14 **GWAD'AIR**  
Président Nicolas Defontenay  
[www.gwadair.fr](http://www.gwadair.fr)
- 15 **HAWA MAYOTTE**  
Présidente Ahamada Fahardine  
[www.hawa-mayotte.fr](http://www.hawa-mayotte.fr)



- 16 **LIG'AIR**  
Présidente Gaëlle Lahoreau  
[www.ligair.fr](http://www.ligair.fr)
- 17 **MADININAIR**  
Présidente Sabine Cabrisseau  
[www.madininair.fr](http://www.madininair.fr)
- 18 **QUALITAIR CORSE**  
Président François Alfonsi  
[www.qualitaircorse.org](http://www.qualitaircorse.org)
- 19 **SCALAIR**  
Présidente Nina Julié  
[www.scalair.nc](http://www.scalair.nc)

# CHIFFRES CLEFS 2021

## DU RÉSEAU DES AASQA

**1033**  
ADHÉRENTS  
DANS 19 AASQA  
représentés par :

119	Représentants de l'État	
286	Collectivités territoriales	
430	Acteurs économiques	
198	Experts	



### SENSIBILISATION

**17 1756** nombre de personnes touchées pour 14 AASQA (augmentation de 84,87 %)

**611** nombre d'intervention pour 18 AASQA (augmentation de 41,44 %)

### RÉSEAU DES STATIONS DE MESURES

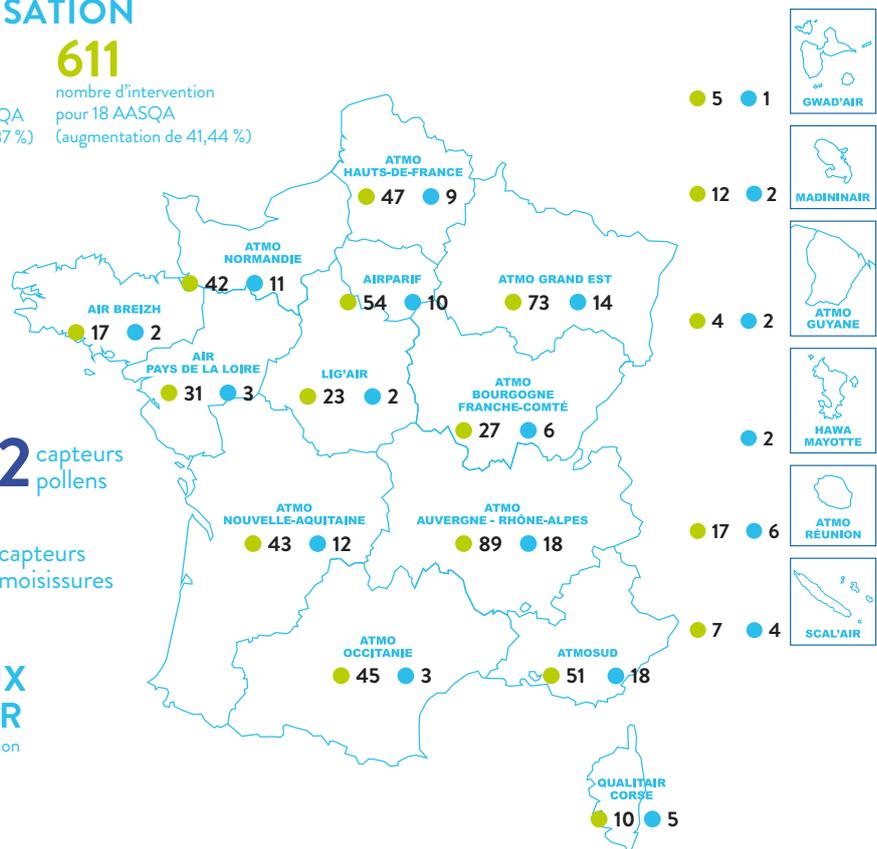
**597** stations fixes

**22** capteurs pollens

**130** stations mobiles

**3** capteurs moisissures

**4 RÉSEAUX POLLIN'AIR**  
réseau de citoyens qui observent la pollinisation des espèces allergisantes



### COMMUNICATION

**SITES INTERNET**  
**136 427**  
moyenne de visiteurs uniques pour 18 AASQA

**PORTAILS OPEN DATA**  
**539**  
Moyenne mensuelle des visiteurs sur les portails open data

**33 020** abonnés en 2021 pour 18 AASQA  
16 posts/mois (moyenne)

**9 928** abonnés en 2021 pour 15 AASQA  
6 posts/mois (moyenne)

**28 532** abonnés en 2021 pour 17 AASQA  
21 posts/mois (moyenne)

**2 277** abonnés en 2021 pour 6 AASQA  
6 posts/mois (moyenne)



# LE DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE

## LA LOI SUR L'AIR, À L'ORIGINE DU DISPOSITIF FRANÇAIS DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie de 1996 (dite loi LAURE) reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Ce texte, aujourd'hui intégré au Code de l'Environnement (article L. 221-1 à L. 221-6), prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire national et une information du public.

## UN DISPOSITIF SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La responsabilité de ce dispositif français de surveillance de la qualité de l'air est confiée au ministère en charge de l'Environnement, et plus précisément au Bureau de la qualité de l'air (BQA) au sein de la Direction générale de l'Énergie et du Climat. Le ministère est notamment responsable de la définition de la politique nationale de surveillance, de la prévention et de l'information du public sur l'air. Il définit les réglementations relatives aux polluants atmosphériques et organise la surveillance de la qualité de l'air en garantissant le respect des modalités de surveillance conformément aux dispositions européennes.

## UNE SURVEILLANCE ASSURÉE PAR LES AASQA AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

En application de la législation française et prenant en compte les orientations du ministère, la surveillance de la qualité de l'air est assurée dans chaque région par une Association de surveillance de la qualité de l'air agréée par l'État (AASQA).

Au-delà de la réglementation, chaque AASQA adopte un Plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) quinquennal, qui répond aux attentes de l'ensemble de ses membres. Elles exercent une surveillance permanente de l'air de leur région qui s'appuie sur un réseau

de mesures fixes automatiques implantées dans des lieux représentatifs des différents types de pollution (urbain, rural, trafic routier, etc.), mais aussi des moyens de prélèvements mobiles, un inventaire des polluants et des outils de modélisation.

Le dispositif, couplé à l'expertise des AASQA, permet de cartographier la pollution dans l'atmosphère, d'analyser et de scénariser à plus ou moins longue échéance la répartition des polluants et l'exposition des territoires, d'acquiescer une meilleure compréhension des phénomènes de pollution, d'anticiper les épisodes de pollution et d'accompagner l'action territoriale par l'évaluation de l'efficacité des actions.

## LE TRAVAIL DE COORDINATION TECHNIQUE DU LCSQA

La coordination technique et scientifique du dispositif de surveillance est assurée par le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA). Ce dernier est un groupement d'intérêt scientifique, constitué de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), du Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et de l'École nationale supérieure des Mines-Télécom (IMT Nord-Europe).



Le LCSQA, en tant que référent technique au niveau national, est garant de la qualité et de la cohérence des données de surveillance produites sur le territoire. Il élabore des guides ou avis techniques, réalise des audits techniques des AASQA et conduit des exercices d'intercomparaison de mesures et de modèles de dispersion avec celles-ci. Il est également en charge, pour le compte de l'État, du rapportage à l'Europe des données des AASQA. Les missions du LCSQA sont fixées par arrêté ministériel.



## LES MISSIONS CONFIEES PAR L'ÉTAT AUX AASQA

L'arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant fixe notamment les missions générales des AASQA.

L'article 3 précise que l'État confie à chaque AASQA, dans sa région de compétence, les missions suivantes :

1

Surveiller et évaluer la qualité de l'air ambiant pour les polluants réglementés ;

2

Prévoir la qualité de l'air pour les polluants concernés par l'arrêté du 7 avril 2016 modifié ;

3

Informers quotidiennement les préfets sur la qualité de l'air observée et prévisible, en cas d'épisode de pollution atmosphérique ; les alerter en cas d'identification d'un épisode de pollution atmosphérique pouvant être consécutif à un incident ou accident technologique ;

4

Informers quotidiennement le public sur la qualité de l'air observée et prévisible, relayer, le cas échéant sur délégation du préfet, les informations et recommandations préfectorales relatives aux épisodes de pollution ou à un incident ou accident technologique susceptible d'avoir un impact sur la qualité de l'air ;

5

Mettre à la disposition des préfets des éléments sur la qualité de l'air pour les porter-à-connaissance prévus à l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme ;

6

Fournir, gratuitement et librement, au LCSQA et au consortium PREV'AIR les informations requises par le ministère chargé de l'environnement pour leur permettre d'assurer leurs missions en application du présent arrêté ;

7

Réaliser un inventaire régional spatialisé des émissions primaires des polluants atmosphériques mentionnés à l'article R. 221-1 du code de l'environnement et de leurs précurseurs ;

8

Pour les régions concernées, évaluer l'impact sur la qualité de l'air ambiant des réductions d'émissions de polluants atmosphériques générées par les plans de protection de l'atmosphère définis à l'article L. 222-4 du code de l'environnement, lors de leur élaboration, évaluation ou révision ;

9

Pour les régions concernées, contribuer au programme « CARA », à l'observatoire « MERA » et à la surveillance des polluants d'intérêt national ;

10

Mettre à disposition en open-data toutes les données relevant de leurs missions pour leur territoire de compétence.

(1) Programme CARA (CARActérisation chimique des particules)

(2) Observatoire MERA : dispositif national de mesure et d'évaluation en zone rurale de la pollution atmosphérique à longue distance



## LA SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE DES POLLENS

Au moins 30 % des adultes et 20 % des enfants de plus de 9 ans sont concernés en France par des allergies polliniques. Il existe une surveillance nationale spécifique des pollens, mais également des moisissures allergisantes qui sont à l'origine d'impacts sanitaires potentiellement significatifs à certaines périodes de l'année.

L'arrêté du 5 août 2016 désigne la Fédération Atmo France (et les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) comme acteur en charge de la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant en coordination avec le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) et l'Association des Pollinariums sentinelles de France, (APSF). Les trois organismes publient chaque année un rapport annuel commun sur la surveillance des pollens et moisissures.

Les AASQA surveillent les émissions de pollens afin d'identifier au plus tôt les risques pour la santé et de permettre d'anticiper les prises de traitement pour les personnes allergiques. Elles assurent la surveillance à l'aide de capteurs, pour quantifier et identifier les grains de pollens, mais aussi à l'aide d'outils de modélisation qui permettent de cartographier et de prévoir le risque allergique. Elles participent à la transmission de l'information aux populations et aux professionnels de santé afin de prévenir les risques pour la santé et d'adapter la prise en charge des personnes sensibles.

Pour en savoir plus



<https://atmo-france.org/?s=pollen>



crédit : Atmo Normandie



## IMPLICATION DANS LA GESTION DES SITUATIONS INCIDENTELLES OU ACCIDENTELLES

L'intervention des AASQA lors des accidents ponctuels ne fait pas partie de leurs missions historiques. À la suite de la parution de l'instruction gouvernementale du 12 août 2014, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Normandie et AtmoSud se sont portées volontaires en lien avec la Fédération Atmo France pour travailler sur une meilleure implication des AASQA dans la gestion des situations incidentelles ou accidentelles, concernant les établissements industriels mettant en œuvre des substances dangereuses et susceptibles d'engendrer des émissions accidentelles à l'extérieur du site. Cette expérimentation avait pour but d'améliorer la prise en charge globale des incidents ou accidents ayant un impact atmosphérique.

En 2020, le gouvernement déclare « l'importance d'associer les associations agréées à la surveillance de la qualité de l'air » et d'intégrer les AASQA « pour renforcer le Réseau des Intervenants en situation Post-Accidentelle (RIPA) ». Un comité de pilotage a été mis en place par la Direction générale de la prévention des risques du ministère de la Transition écologique le 10 juillet 2020, y étaient conviés Atmo France et les 3 AASQA expérimentatrices. Un groupe de travail technique AASQA/Ineris a été constitué pour élaborer un dispositif interacteurs cohérent par rapport aux enjeux. Les travaux se sont poursuivis en 2021.



## Le Conseil national de l'air

Le Conseil national de l'air (CNA) constitue l'instance de concertation, de consultation et de propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air. Il peut être saisi par le ministre chargé de l'Environnement pour donner un avis et être consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires.

Le CNA est présidé depuis juillet 2018 par Jean-Luc Fugit, député du Rhône, entouré de deux vice-présidents : Alain Chabrolle, vice-président de France Nature Environnement et Isabelle Momas, professeure de santé publique à l'Université Paris-Descartes.

Il est composé de représentant·e-s des administrations, établissements publics, élu·e-s, personnalités qualifiées, industriels et associations. Atmo France y est représentée par Jean-Félix Bernard (président d'Airparif) et Jacques Patris (président d'Atmo Hauts-de-France).

# LA RÉGLEMENTATION

## DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE MONDE ET EN EUROPE

### DES LIGNES DIRECTRICES MONDIALES FIXÉES L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

La pollution de l'air provoque à elle seule près de 6,5 millions de décès chaque année au niveau mondial, soit un décès sur huit, ce qui la positionne parmi les principaux risques pour la santé dans le monde.

Dans le cadre de son mandat constitutionnel, à savoir « agir en tant qu'autorité directrice et coordinatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international » et « établir et maintenir une collaboration effective avec les Nations Unies, les institutions spécialisées, les administrations gouvernementales de la santé, les groupes professionnels, ainsi que telles autres organisations qui paraîtraient indiquées », l'Organisation mondiale de la Santé publie périodiquement depuis 1987 des lignes

directrices relatives à la santé en rapport avec la qualité de l'air, qui ne sont pas réglementaires mais qui éclairent les autorités publiques et la société civile pour leurs actions visant à réduire l'exposition humaine à la pollution atmosphérique et ses effets nocifs.

Les lignes directrices publiées en 2005 contenaient des directives sanitaires s'appliquant aux polluants atmosphériques les plus dangereux pour la santé, notamment les particules, l'ozone ( $O_3$ ), le dioxyde d'azote ( $NO_2$ ) et le dioxyde de soufre ( $SO_2$ ). Cette publication a eu une influence importante sur les politiques de lutte contre la pollution dans le monde entier car elle a ouvert la voie au premier cadre universel de référence.

L'objectif général de ces lignes directrices mondiales est d'offrir des recommandations sanitaires quantitatives sur la gestion de la qualité de l'air, exprimées en concentrations à long ou court terme d'un certain nombre de polluants atmosphériques majeurs. Le dépassement des niveaux recommandés dans les lignes directrices sur la qualité de l'air est associé à des risques importants pour la santé publique. Ces lignes directrices ne contiennent pas de normes juridiquement contraignantes ; mais elles constituent un outil fondé sur des données scientifiques que les États membres peuvent utiliser pour inspirer leur législation et leur politique. Elles contribuent à l'aide à la décision pour réduire les niveaux des polluants atmosphériques et la charge de morbidité très élevée qui résulte de l'exposition à la pollution atmosphérique dans le monde.

La dernière publication de ces lignes directrices a été faite en septembre 2021 et prend en compte la limitation du réchauffement climatique et l'amélioration des conditions de la santé humaine, tout comme celles de la qualité de l'environnement. Ces nouvelles lignes baissent la quasi-totalité des seuils de référence de concentrations des



principaux polluants atmosphériques (particules en suspension (PM), ozone (O<sub>3</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), et monoxyde de carbone (CO) sauf pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) dont le seuil augmente). L'OMS précise que le dépassement de ces nouveaux seuils est associé à des risques importants pour la santé, tandis que le respect de ces seuils peut sauver des millions de vies. Si ces nouvelles valeurs guides étaient respectées, près de 80% des décès liés au PM<sub>2,5</sub> pourrait être évité. L'OMS recommande également d'élargir la surveillance aux polluants particulièrement inquiétants pour la santé tels que les particules ultrafines.

En parallèle, les objectifs de développement durable des Nations Unies ont été conçus pour lutter contre la menace que constitue la pollution atmosphérique pour la santé publique, au moyen de cibles spécifiques de réduction de l'exposition à cette pollution et de la charge de morbidité due à l'exposition domestique et à l'air ambiant.

### UNE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Respirer un air propre est essentiel pour notre santé et pour celle de l'environnement. À cette fin, l'Union européenne fixe des normes pour éviter des concentrations excessives de pollution qui sont inscrites dans la directive 2008/50/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

Cette directive contraignante pour les États membres définit et fixe des objectifs concernant la qualité de l'air ambiant et l'évaluation de la qualité de l'air ambiant dans les États membres sur la base de méthodes et critères communs. Elle permet également d'obtenir des informations sur la qualité de l'air ambiant afin de contribuer à lutter contre la pollution de l'air et les nuisances et de surveiller les tendances à long terme et les améliorations obtenues grâce aux mesures nationales et communautaires.



RETROUVEZ L'AVIS D'ATMO FRANCE SUR  
LES NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES DE L'OMS

[ATMO-FRANCE.ORG](https://atmo-france.org)



En 2019 et 2020, une évaluation de cette directive appelée « fitness check » et effectuée par le Parlement européen a conclu que :

- Malgré des améliorations générales, le défi de la pollution de l'air n'est pas résolu. Pour quelques polluants tels que les particules, le dioxyde d'azote, l'ozone et le benzo(a)pyrene, leurs dispersions et dépassements persistent. La pollution de l'air est toujours le premier facteur environnemental impactant la santé humaine, et ce, à l'échelle planétaire ;
- Les directives sur la qualité de l'air n'ont pas répondu à l'intégralité de leurs objectifs dû au manque d'implémentation au niveau des États Membres. La cour des comptes européenne, indique que les actions européennes pour la protection de la santé humaine face à la pollution de l'air, n'ont pas eu les impacts escomptés ;
- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air est satisfaisant et répond aux exigences des directives ;
- Les normes de qualité de l'air de l'Union européenne ne sont pas parfaitement en ligne avec les recommandations sanitaires (et il n'existe pas un mécanisme explicite pour ajuster les normes de qualité de l'air aux progrès techniques et scientifiques) ;
- En raison de plans de qualité de l'air insuffisamment efficaces et du manque d'engagement des États membres à prendre des mesures appropriées, l'adoption de mesures appropriées et efficaces pour respecter les normes européennes est terriblement en retard, et ne répondent donc pas à l'obligation de maintenir les dépassements aussi courts que possible.

À la suite du fitness check, la Commission européenne a décidé de procéder à une révision de la directive pour améliorer la législation globale de l'Union européenne en matière d'air pur, dont les dispositions relatives aux sanctions en cas de dépassements ou les exigences en matière d'information du public, et de proposer des moyens pour renforcer la surveillance, la modélisation et les plans en matière de qualité de l'air, afin d'aider les autorités locales à rendre l'air plus pur.

### Cette révision s'étale sur plusieurs mois :

#### Janvier 2021

Consultation publique sur une feuille de route

#### Mars 2021

Consultation publique sur les évolutions potentielles de la directive

#### Décembre 2021

Consultation publique sur des questions spécifiques

Proposition d'un texte de la directive par la Commission prenant en compte les différentes contributions

#### 3<sup>e</sup> trimestre 2022

Appel à avis ouvert à tous, puis la mise en place d'un trilogue entre des représentants du Parlement, du Conseil et de la Commission

#### Fin 2023 début 2024

Adoption d'un nouveau texte

En parallèle de l'application de la directive directive 2008/50/CE et de sa révision, la Commission européenne mène des plans d'actions dans lesquelles la qualité de l'air est abordée notamment dans le cadre du pacte vert (Green deal) qui vise l'objectif de neutralité carbone en 2050 :

- Le paquet « Fit for 55 » (Ajustement à l'objectif 55) destiné à atteindre la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990
- Le plan « vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols » avec la réduction pour 2050 des niveaux de pollution les plus nocifs pour la santé humaine et les écosystèmes naturels.

Ces plans d'actions sont non contraignants pour les États. Toutefois, le paquet « Fit for 55 » assure la révision de plusieurs textes législatifs européens (contraignants), pour qu'ils soient compatibles avec le nouvel objectif global.



crédit : AtmoSud



## LA RÉGLEMENTATION SUR LA POLLUTION MARITIME

La qualité de l'air a commencé à être abordée par le secteur maritime via la mise en application en 2005 de l'Annexe VI de la convention MARPOL (Pollution Marine) adoptée en 1973 par l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Cette annexe fixe des limites aux émissions d'oxydes d'azote (NOx) et d'oxydes de soufre (SOx). La révision de cette annexe en 2008 introduit les Zones de Contrôle d'Émissions (ECA), ces dernières peuvent concerner les deux polluants principaux (NOx et SOx), ou un seul d'entre eux (dans ce cas le polluant concerné est spécifié, par exemple la Zone de Contrôle des Émissions de Soufre (SECA)).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les navires circulant dans une Zone ECA devaient utiliser un fuel contenant 0,1% de soufre maximum, en dehors de ces zones, la teneur en soufre est permise jusqu'à 3,5%. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'OMI a adopté un nouveau plafond mondial de la teneur en soufre du carburant utilisé par les navires est de 0,50 % hors zone ECA (où le seuil plus strict de 0,1% est toujours appliqué).

Acté en décembre 2021 par la Commission européenne, l'Égypte, Malte, la Grèce et Chypre, une zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (SECA) pour la Méditerranée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle couvrira toute la Méditerranée, de Gibraltar à la limite de la zone d'attente du canal de Suez en Méditerranée. Cette décision doit permettre de réduire jusqu'à 80 % des émissions de particules fines et ultrafines sur la zone et aidera également les États membres de l'Union européenne à protéger leurs territoires maritimes et à respecter les engagements environnementaux pris dans le cadre de l'accord vert européen, notamment la stratégie en faveur de la biodiversité et le plan d'action pour une pollution zéro.

L'Annexe VI de la Convention MARPOL ne s'attaque pas au problème des émissions de gaz à effet de serre ou du changement climatique. Aujourd'hui, 90% du commerce international est transporté par mer via des cargos essentiellement alimentés à l'énergie fossile, fuel lourd en tête. Selon l'Organisation maritime mondiale (OMI), cela correspond à 3% des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>. Selon les chercheurs : d'ici à 2050, cette part pourrait grimper à 10% des émissions mondiales. Pour l'OMI, cela pourrait représenter de 90% à 130% des émissions de 2008. Elle se dit engagée dans une approche globale visant à améliorer le rendement énergétique des navires et à élaborer des mesures pour réduire les émissions de GES des navires, en plus d'offrir des activités de coopération technique et de renforcement des capacités.

# INDICE ATMO

## DE LA QUALITÉ DE L'AIR

### QU'EST-CE QUE L'INDICE ATMO ?

Les AASQA calculent et publient chaque jour un indice de la qualité de l'air appelé indice ATMO. Grâce à l'indice ATMO, les citoyens peuvent connaître, près de chez eux, l'état de la qualité de l'air et sa prévision pour le lendemain, et adapter leurs activités en conséquence.

L'indice ATMO correspond à des seuils de concentrations dans l'air de polluants réglementés tels que le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>) et les particules fines. Les polluants et les seuils sont précisés dans l'arrêté du 10 juillet 2020 relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant.

### EN VIGUEUR DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Début 2021, un nouvel indice ATMO est entré en vigueur pour répondre aux attentes de la société qui souhaite une information sur la qualité de l'air claire et près de chez soi. Avec la prise en compte des particules fines PM<sub>2,5</sub> et les changements de seuils alignés sur les seuils de l'indice de la qualité de l'air de l'Agence européenne pour l'environnement, l'indice ATMO est un indice de communication qui décrit mieux la qualité de l'air.

## Quels changements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ?

### 5 POLLUANTS SURVEILLÉS

#### AVANT

#### 4 POLLUANTS SURVEILLÉS

Particules PM<sub>10</sub>, dioxyde d'azote, ozone et dioxyde de soufre

#### MAINTENANT



Particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>, dioxyde d'azote, ozone et dioxyde de soufre

### 6 COULEURS & QUALIFICATIFS

#### AVANT

3 COULEURS  
6 QUALIFICATIFS  
10 CHIFFRES



### ZONE D'OBSERVATION

#### AVANT

AGGLOMÉRATION  
DE 100 000 HABITANTS

#### MAINTENANT

FRANCE  
(MÉTROPOLE  
ET OUTRE-MER)

### BASÉ SUR LES SEUILS :

AVANT  
FRANÇAIS

MAINTENANT  
EUROPÉENS

# COVID-19

## L'ESSENTIEL

- ✓ **Maintien de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire français par les AASQA ;**
- ✓ **Confirmation de l'impact positif du confinement sur la qualité de l'air en 2020 ;**
- ✓ **Les études montrent qu'il existe des liens entre une dégradation de la qualité de l'air et la diffusion du virus.**

### LES BILANS RÉGIONAUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR 2021

L'année 2020 a été marquée par le confinement lié à la pandémie de la COVID. Cela a eu pour conséquence sur une diminution de certaines sources de pollution. Pour autant des concentrations en hausse de particules fines ont été détectées par les AASQA dans certains territoires. En 2021, les AASQA ont mené des bilans plus poussés sur l'impact du confinement au niveau régional. Ces derniers ont montré que le confinement a bien eu un impact positif sur la qualité de l'air notamment sur les niveaux d'oxyde d'azote mais l'impact a été moindre étant donné la baisse plus modérée du trafic routier en 2021 par rapport à 2020.

### INTERACTIONS ENTRE QUALITÉ DE L'AIR ET COVID-19

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a publié en novembre 2021 une note qui met en évidence les interactions entre pollution de l'air et COVID-19. Extraits :

#### Air extérieur

« Leurs résultats vont dans le même sens : les zones où le virus circule le plus correspondent aux zones avec les plus forts taux de pollution, notamment en  $PM_{2,5}$  et en  $NO_2$ . Les rapporteurs appellent cependant à la prudence vis-à-vis de ces résultats, qui sont issus de modélisations et de calculs de corrélation et dont l'interprétation doit être pondérée par la considération de certains facteurs sources de biais : densité

de population, maladies chroniques, tabagisme, composition des familles par exemple. [...] Une exposition chronique à ces polluants faciliterait ainsi l'entrée du virus dans les cellules et augmenterait le risque de développer des formes graves de Covid-19. Par ailleurs, la réponse immunitaire peut être perturbée par les polluants, notamment les particules fines issues d'activité de combustion. La probabilité d'interaction entre une particule fine et un aérosol porteur de charge virale est cependant très faible, en particulier à cause de l'effet de dilution en air extérieur. »

#### Air intérieur

« En milieu confiné, les dynamiques de circulation du virus sont différentes et l'effet de dilution devient négligeable. [...] La transmission par aérosols peut être réduite par des mesures de renouvellement de l'air intérieur, comme peut l'être la concentration des polluants de l'air intérieur. C'est pourquoi l'aération régulière des pièces est un geste barrière qui permet d'éviter l'accumulation de particules fines et d'aérosols susceptibles de transporter le virus. Un bon indicateur du renouvellement de l'air dans une pièce est le niveau de dioxyde de carbone ( $CO_2$ ). [...] L'installation et l'usage des capteurs de  $CO_2$  dans les ERP [facilitent] la mise en place des mesures d'aération et de diminuer le risque de contamination par aérosols dans la lutte contre le SARS-CoV. Un tel usage dépasse d'ailleurs la lutte contre la Covid-19 et s'étend à la prévention des épidémies saisonnières et respiratoires, comme la grippe et la bronchiolite, et à l'objectif général de santé publique qu'est une bonne qualité de l'air intérieur. »

# PLAIDOYER & COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

## L'ESSENTIEL

- ✓ Forte implication au groupe de travail sur la révision du Plan de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA) du Conseil national de l'air ;
- ✓ Participation au processus de révision de la directive européenne sur l'air ambiant.

### COMITÉ DE PILOTAGE DE SURVEILLANCE (CPS)

Le CPS réunit les acteurs du dispositif de surveillance de la qualité de l'air (le ministère en charge de l'Environnement, le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) et les AASQA). Dans cette instance de concertation et de décision, Atmo France a porté différents sujets tels que le suivi des différents projets de loi et les textes réglementaires qui s'en suivent, le financement des AASQA, son retour concernant les différents contentieux avec l'Union européenne et le Conseil d'État, la mise à jour de référentiels techniques nationaux, la mise en œuvre du suivi national des pesticides dans l'air, la révision des seuils d'informations et de recommandations préfectoraux ou les nouvelles valeurs guides de l'Organisation mondiale de la Santé.

### GRUPE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Le Groupe santé environnement (GSE) est une instance interministérielle présidée par la députée Élisabeth Toutut-Picard et co-coordonnée par les ministères en charge de l'Environnement et de la Santé. Il réunit différents collègues : État, parlementaires, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, entreprises, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé ainsi que des organismes d'assurance maladie. Il est chargé notamment du suivi général et de la mise en œuvre du Plan national santé environnement (PNSE).

En 2021, le GSE a organisé la participation de ses membres au quatrième PNSE, et organisé des échanges sur des thématiques

santé-environnement telles que la démarche One Health, le Green Deal ou encore le suivi de la deuxième Stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens (SNPE2). Le GSE s'est réuni en juin 2021 avec un focus sur le plan national santé environnement 4 (PNSE 4) intitulé « Mon environnement, ma santé », un plan chapeau interministériel, qui intègre les stratégies et plans sectoriels, publié début mai 2021.

La PNSE 4 a été présentée ainsi que ses actions phares telles que le développement du site Recosanté ou le déploiement du Service National Universel. Ont également été abordées les modalités de gouvernance du plan avec l'organisation d'un COPIL interministériel, l'organisation de deux GSE par an et les cinq groupes de suivi des actions du PNSE4. La participation étant limitée aussi bien au sein des groupes que le nombre de groupes suivis, Atmo France est représentée dans trois groupes en particulier : formation, information et sensibilisation,

15 auditions

10 contributions

10 courriers envoyés à  
différents acteurs ou instances

réduction des risques et One Health respectivement par Charlotte Lepitre (responsable projets et partenariat), Dominique Tilak et Jacques Patris (référents nationaux santé).

### CONSEIL NATIONAL DE L'AIR

Atmo France participe depuis plusieurs années au CNA. En 2021, le CNA s'est réuni cinq fois et Atmo France y est représentée par Jean-Félix Bernard (président d'Airparif), Jacques Patris (président d'Atmo Hauts-de-France) accompagnés par Marine Tondelier (déléguée générale à Atmo France) et occasionnellement par Charlotte Lepitre. Les travaux et les compétences d'Atmo France ont été valorisés régulièrement.

Cela s'est notamment observé dans la contribution d'Atmo France pour l'élaboration de la réaction du CNA transmise aux ministres concernés sur les recommandations formulées dans le rapport de la Cour des comptes sur les politiques liées à la qualité de l'air.

Atmo France a également participé au groupe de travail piloté par Anne Lassman Trappier de France Nature Environnement sur l'élaboration d'un avis du CNA sur le projet de plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) 2022-2026.

Marine Tondelier et Dominique Robin, directeur d'AtmoSud, ont présenté Atmo Data soulignant que la construction de l'agrégateur a permis d'améliorer l'interopérabilité des jeux de données des AASQA et rappelant que les AASQA produisent les données mais que leur valorisation est également importante pour que les données de références aient leur juste place.

Le CNA a également produit un avis relatif au « Projet de révision des mesures préfectorales en cas d'épisode de pollution en lien avec l'indice ATMO » dans lequel Atmo France a exprimé une alerte concernant la communication nécessaire lors des dépassements d'ozone et plaidé pour le maintien du seuil  $PM_{10}$  à 80 microgramme/m<sup>3</sup>.

### AUDITIONS

En 2021, Atmo France a été régulièrement auditionnée par le Sénat :

- La mission d'information relative au transport de marchandises face aux impératifs environnementaux : Atmo France a été représentée par Marine Tondelier et Jean-Luc Savelli, directeur de Qualitair Corse et référent national transport maritime ;
- Christine Lavarde, rapporteure pour la commission des finances du Sénat sur le projet de loi climat et résilience et l'article 62 concernant les émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote : Atmo France a été représentée par Catherine Hervieu (présidente d'Atmo Bourgogne-Franche-Comté et membre du Bureau d'Atmo France), David Bréhon (directeur d'Air Pays de la Loire et référent national air-climat-énergie) et Marie-Blanche Personnaz (directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et référente nationale institutionnel) ;
- Pierre Dharréville, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales sur le budget de la mission Santé du Plan de Loi de Finance (PLF) 2022 sur les financements et la santé : Atmo France a été représentée par Jacques Patris, Pierre-Charles Maria (président d'AtmoSud), Dominique Tilak, Dominique Robin et Marine Tondelier. Les AASQA ont partagé un tableau des projets financés par les Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- la commission Sénatoriale de l'aménagement du territoire et du développement (CATDD), qui réalise un cycle d'auditions dans le cadre d'un « droit de suite » au rapport de la commission d'enquête sénatoriale de 2019-2020 sur l'accident des usines Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen en septembre 2019 : Atmo France a été représentée par Véronique Delmas (directrice d'Atmo Normandie et référente nationale risques industriels) et Marine Tondelier. Les opérations mises en place ainsi que l'importance des travaux portés par le ministère de la Transition écologique pour élaborer un dispositif national de Force d'Intervention Rapide (FIR) ont été rappelés ;
- François Calvet, rapporteur de l'avis budgétaire du Sénat sur la « transition énergétique et climat » sur l'évolution de la qualité de l'air en France, les récentes condamnations de la France par la Cour de Justice de l'Union européenne et le Conseil d'État pour non-respect des normes de qualité de l'air, les mesures à prendre pour réduire la pollution atmosphérique et le budget des AASQA prévu dans le cadre du projet de loi des finances 2022. Atmo France a été représentée par Marie-Blanche Personnaz, directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ;



## Marie-Blanche Personnaz

Directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et référente nationale Europe

### QUEL INVESTISSEMENT D'ATMO FRANCE AU NIVEAU EUROPÉEN ?

*En 2021, plusieurs travaux européens ont concerné la qualité de l'air. Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne a établi plusieurs plans dont son plan d'action « zéro pollution ». Atmo France a répondu à la consultation publique européenne de ce plan, soulignant la cohérence nécessaire avec la révision en cours de la directive sur l'air ambiant. En effet, l'Union européenne a déjà engagé la révision de la directive sur l'air ambiant (2008/50/CE), afin de prendre en compte les évolutions scientifiques, technologiques et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.*

*Pour effectuer cette révision, l'Union européenne a entamé une évaluation sur l'impact et l'efficacité de la directive à laquelle Atmo France a contribué en mars 2021. S'en est suivie une consultation publique ouverte à l'ensemble des citoyens et des organisations.*

*Atmo France en tant qu'acteur national de surveillance de la qualité de l'air en France a déposé une contribution dans le cadre de cette consultation.*

- Pascal Martin dans le cadre du projet de loi des finances 2022 sur l'avis prévention des risques. Véronique Delmas et Charlotte Lepitre ont présenté la requête des AASQA en financement pour le programme 181 dans le cadre des missions Force d'Intervention Rapides (FIR).

Atmo France a également été régulièrement auditionnée par l'Assemblée nationale :

- Le groupe « Air et Santé » avec Claire Pitollat (députée des Bouches du Rhône), Xavier Roseren (député de Haute-Savoie) et Mireille Clapot (députée de la Drôme) sur le projet de loi Climat et résilience, la mise en place des prochaines ZFE-m et l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'air. Atmo France a été représentée par Jacques Patris et Delphine Guillaume (responsable communication et événementiel à Atmo France) ;
- Émilie Chalas (députée de l'Isère) sur la loi climat et résilience et les articles zone à faibles émissions mobilité, ammoniac, délit de pollution et le plan d'action chauffage au bois. Atmo France a été représentée par Marie-Blanche Personnaz, Dominique Tilak et Didier Chapuis (directeur adjoint d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Camille Galliard-Minier et Valérie Beauvais rapporteuses de la mission d'information « flash » relative aux expériences européennes de zones à faibles émissions mobilité sur l'émergence des solutions concrètes d'accompagnement du développement en France des zones à faibles émissions mobilité, notamment en s'appuyant sur les bonnes pratiques qui peuvent exister dans d'autres pays européens. Atmo France a été représentée par Catherine Hervieu, Emmanuelle Drab Sommessous (directrice déléguée d'ATMO Grand Est), Karine Léger (directrice d'Airparif et référente nationale institutionnel) et Anne Kauffman (directrice Etudes et prospectives d'Airparif) ;
- Pierre Dharréville, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales sur le budget de la mission Santé du projet de loi des finances 2022, sur la recherche publique des effets sanitaires de la pollution de l'air, la désignation de territoires pilotes pour la qualité de l'air en France. Atmo France a été représentée par Jacques Patris, Pierre-Charles Maria, Dominique Tilak, Dominique Robin et Marine Tondelier.

Atmo France a été auditionnée par la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique, en amont de la rédaction du rapport du gouvernement sur la contribution des plans climat-air-énergie territoriaux et des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires aux politiques de transition écologique et énergétique (article 68 de la loi énergie climat).

Karine Léger et Bérénice Jennesson (ATMO Grand Est et référente nationale air intérieur), ont représenté Atmo France à une audition auprès du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) avec Driss Samri directeur de la Direction Santé Confort du CSTB et Caroline Leturcq de la mission de préfiguration de l'Observatoire de la qualité des environnements bâtis. Cette rencontre a porté sur l'évolution de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur.

Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) a auditionné Atmo France représentée par Jacques Patris, Marine Tondelier et Charlotte Lepitre dans le cadre de la saisine du HCSP du 27 mai 2020 relative à l'évaluation globale des plans nationaux santé environnement (PNSE) et à des indicateurs de suivi du PNSE 4. Atmo France a présenté ses retours sur les 4 derniers PNSE et PRSE, assurant ainsi son rôle de fédération représentant les AASQA.

Enfin, Atmo France, représenté par Charlotte Lepitre, a été auditionné par le bureau de conseil Algoé chargé d'identifier les orientations prioritaires pour la nouvelle stratégie pluriannuelle de l'ADEME. Les missions des AASQA et Atmo France, ainsi que les projets réalisés avec l'ADEME, ont été présentés au cours de cette audition.

## CONSULTATIONS - CONTRIBUTIONS

Dans le cadre de sa participation au CNA, Atmo France a rédigé deux contributions sur la révision des seuils préfectoraux d'information et d'alerte dont le souhait est d'aligner ces derniers sur le nouvel indice ATMO : l'une alertant sur le besoin de communication locale pour expliquer pourquoi les nombres d'alertes à l'ozone seront en hausse, et l'autre pour demander le non-alignement du seuil pour les  $PM_{10}$ .

Atmo France a publié une contribution en amont des États Généraux de la santé respiratoire, présentant les missions des AASQA dans le cadre de l'impact de la pollution de l'air sur la santé respiratoire.

En 2021, le Haut conseil de santé publique (HCSP) a été missionné pour évaluer les Plan Nationaux et Régionaux Santé Environnement (PNSE et PRSE). Dans ce cadre, Atmo France a réalisé deux contributions pour le HCSP : l'une sur les objectifs et impacts généraux des PNSE et PRSE et l'une sur les impacts spécifiques à la thématique des pollens.

Atmo France a également répondu à la consultation publique de l'Anses relative aux travaux d'expertise concernant la prise en compte de mélanges de substances chimiques pour l'établissement de valeurs de référence. Elle a mis en avant le besoin d'avoir des valeurs guides de qualité d'air intérieur selon les différents types d'exposition et les mélanges de substance.

À l'issue de la Convention citoyenne pour le climat, une consultation publique a été lancée concernant la proposition d'ajouter le niveau des émissions de  $CO_2$  des véhicules sur la vignette Crit'Air. Atmo France y a contribué en expliquant que cette modification renforcerait la confusion du public et des décideurs entre les enjeux de pollution de l'air et ceux du changement climatique, complexifierait la mise en place d'actions sur la qualité de l'air et fragiliserait l'outil Crit'Air.



## REPRÉSENTATION

En tant qu'acteur national de surveillance de la qualité de l'air en France, Atmo France est invitée à participer à des événements institutionnels (assemblée générale, conseil d'administration...) d'organismes nationaux connexes à la qualité de l'air comme le conseil supérieur de la Métrologie, l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air, le Comité consultatif de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur...

# COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTIEL

## L'ESSENTIEL

- ✓ Diffusion de nouvelles plaquettes d'information sur la qualité de l'air à destination du grand public et des candidats aux élections régionales ;
- ✓ Une plateforme pédagogique en ligne plus accessible et des événements dédiés à la sensibilisation à la qualité de l'air et à la prise de conscience de ses nombreux enjeux ;
- ✓ Des webinaires thématiques pour partager l'expertise du réseau en interne.

### PUBLICATION

En 2021, Atmo France a publié deux nouveaux supports de communication.

Intitulé « Quid de l'air que nous respirons » et à destination du grand public, cette nouvelle plaquette vise à expliquer le cycle de l'air, la pollution de l'air et sa surveillance et ce à travers différentes thématiques (les effets de la pollution de l'air, les polluants surveillés, l'indice ATMO de la qualité de l'air, les bons gestes...).

Pour les élections régionales et départementales 2021, Atmo France a souhaité donner aux candidat-e-s des éléments de compréhension sur la problématique de la qualité de l'air de leurs territoires afin qu'ils-elles puissent l'intégrer dans leurs programmes et leurs futures actions en tant qu'élu-e-s. La plaquette « Elections régionales et départementales : un air sain pour tous : une opportunité à saisir ! » a été mise à disposition des AASQA pour un relais local.

### WEB

Atmo France a développé sa présence sur les réseaux sociaux notamment sur twitter et linkedin avec la publication de contenus plus régulière qui a porté ses fruits au regard de l'augmentation du nombre d'abonnés et d'interactions/visites sur les profils.

Grâce à l'API d'Atmo Data (voir chapitre numérique et données), le site web atmo-france.org s'est enrichi d'un nouveau service : une carte

interactive qui permet de visualiser l'indice de la qualité de l'air dans sa commune ou à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) selon les régions ainsi que l'affichage d'un bandeau alerte lors d'épisodes de pollution.

Les newsletters mensuelles permettent aux abonnés et partenaires de connaître l'actualité de la qualité de l'air, d'Atmo France et des AASQA. Elles se sont enrichies de nouveaux contenus comme le replay de webinaires organisés par la Fédération.



## Chiffres clefs



## Communication digitale



### COMMUNICATION INTERNE : DES SUPPORTS DÉDIÉS

Forte d'outils mis en place depuis 2017, Atmo France a poursuivi la facilitation des échanges entre elle et les AASQA et inter-AASQA et la transmission d'une veille sur l'actualité de la qualité de l'air et du réseau.

Pour assurer une collaboration professionnelle efficace et renforcée entre AASQA, Atmo France utilise la plateforme collaborative de travail BUZ. Cette plateforme permet de favoriser le partage d'informations et la capitalisation des connaissances, d'accélérer les échanges et l'identification des expertises utiles pour travailler sur une problématique, de regrouper des ressources pertinentes et des outils de coordination au sein du réseau des AASQA, etc.

Afin de tenir informés les directeur-trice-s et les président-e-s des activités effectuées par le Secrétariat général et du planning des événements et réunions à venir, un bilan hebdomadaire leur est envoyé tous les lundis matin, sa rédaction se faisant de manière collaborative tout au long de la semaine au sein de l'équipe.

Chaque jour, le Secrétariat général a effectué une veille sur l'actualité et a rédigé en équipe des brèves d'information et d'actualité sur la plateforme collaborative BUZ, interne aux AASQA. Tous les matins, cet «*expresso du matin*» a vocation à être lu à l'arrivée des collaborateur-trice-s à leur poste de travail. Il attire l'attention sur l'information du jour à ne pas manquer, en zoomant sur des nouvelles du réseau ou en les mettant en perspective en l'actualité «*air*».

### DES SOLLICITATIONS VARIÉES

En plus des journalistes, le Secrétariat général a été tout au long de l'année sollicité par des particuliers et des institutionnels (grand public, sociétés privées ou universitaires) souhaitant avoir des renseignements sur des thèmes variés : pollution locale de l'air, utilisation des données open data, appui technique pour des études, demande d'interview ou d'informations pour des rapports, mémoires et travaux étudiants, sponsoring, candidatures, etc.

Lorsque cela concerne des demandes locales, elles ont été systématiquement renvoyées vers les AASQA correspondantes.

### MISE EN VALEUR DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES DES AASQA

Pour éduquer à la qualité de l'air et prévenir les risques de pollution, une plateforme de ressources pédagogiques a été mise en ligne [abc-dair.org](http://abc-dair.org). En 2021, une refonte de la ligne éditoriale a été menée afin de répondre aux besoins du public cible du site qui est le corps enseignant et éducatif. Les outils mis en ligne ont été revus et correspondent à tout outil ou support pédagogique pour des enfants de 6 à 18 ans (niveau scolaire primaire et secondaire).

Pour promouvoir les outils, une newsletter mensuelle est diffusée tout au long de l'année aux abonnés du site et aux référent-e-s pédagogiques des AASQA. Elle fait des zooms sur des thématiques particulières comme la bande-dessinée, les jeux de société et en ligne, l'air intérieur...

### PRESSE

Interviews radio, audiovisuelles, écrites, reprises des communiqués... en 2021 Atmo France a maintenu son positionnement de référence et de tiers de confiance sur la qualité de l'air auprès des journalistes.

La Fédération a notamment communiqué sur les alertes pollen et son rapport annuel de surveillance, sur ses nouveaux services numériques (Atmo Data, carte nationale interactive de l'indice ATMO), sa réaction suite aux nouvelles valeurs guides de l'OMS et les lancements d'un suivi annuel et nationale des pesticides dans l'air et de l'étude PestiRIV sur l'exposition des personnes vivant en zone viticole.

### WEBINAIRES ATMO FRANCE

Lancé en 2020, Atmo France a organisé à nouveau en 2021 des petits-déjeuners thématiques sous forme de webinaires ouverts à tou-te-s (presse, membres associés, partenaires, grand public) pour présenter une actualité phare du réseau, échanger et débattre sur une thématique liée à la qualité de l'air.

Objectifs ? Informer sur la pollution de l'air, identifier les grands enjeux liés à la qualité de l'air et prendre part aux débats.

5 webinaires ont été organisés :

- **Les coulisses de la surveillance de la qualité de l'air**

Pour mener à bien leurs missions de surveillance et d'information sur la qualité de l'air, d'accompagnement et d'amélioration des connaissances, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) regroupent différents types de métiers : inventariste, technicien·ne d'exploitation, chimiste, ingénieur·e-s et chargé·e d'études, communication...

À ces métiers d'experts s'ajoutent des ressources et des outils précis, fiables et exhaustifs, qui sont les valeurs ajoutées des AASQA comme par exemple la modélisation, les inventaires des émissions, la prévision, un réseau de stations de mesure en continu sur l'ensemble du territoire français complété par des stations mobiles, etc.

Ce webinaire avait pour objectif de faire découvrir les coulisses de ces métiers, et répondre aux questions des internautes sur la surveillance de la qualité de l'air.

- **Qualité de l'air : que fait l'Europe ?**

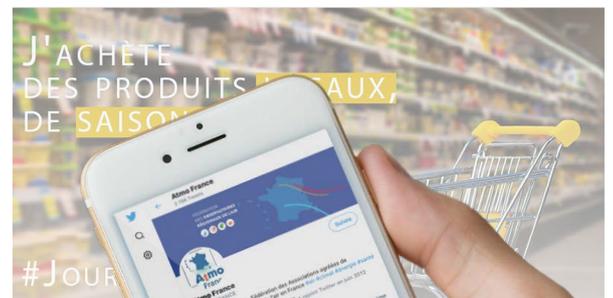
Dans le cadre du Pacte vert européen, l'Union européenne a engagé la révision de ces directives air afin de les rapprocher des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Ce webinaire avait pour objectif de mieux appréhender cette révision et ses conséquences sur les politiques de qualité de l'air des États-membres ainsi que la saisine de la Commission européenne à l'encontre de la France concernant la mauvaise qualité de l'air.

- **Tous mobilisés pour la qualité de l'air ?**

À l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air, Atmo France et Jean-Luc Fugit, président du Conseil national de l'air et député du Rhône, ont organisé une série de webinaires du 11 au 14 octobre pour présenter l'ensemble des acteurs œuvrant pour une meilleure surveillance et une meilleure qualité de l'air, et de leur donner l'occasion de parler des actions qu'ils mènent au quotidien pour lutter contre la pollution de l'air, mais aussi de répondre aux questions des internautes. 4 webinaires ont été proposés avec des intervenants représentant l'État, les collectivités territoriales, les organismes émetteurs, les associations et membres qualifiés.

Retrouvez les replays sur la chaîne Youtube d'Atmo France [https://www.youtube.com/channel/UC-C4d27ZWv9EIrY8JD4XA\\_A/featured](https://www.youtube.com/channel/UC-C4d27ZWv9EIrY8JD4XA_A/featured)



## JOURNÉE NATIONALE DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2021

Atmo France est partenaire de cet événement national annuel piloté par le ministère en charge de l'Environnement, et participe aux réunions de son comité de pilotage.

Pour la Fédération, ce 14 octobre 2021 fut l'occasion de mener une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, commune avec l'ensemble des AASQA intitulée « #ChaqueGesteCompte » durant 1 semaine. Objectifs ? Promouvoir et sensibiliser sur des gestes simples et accessibles à tous qui améliorent l'air.



## Jean-Félix Bernard

Référent national communication à Atmo France et président d'Airparif

*Informier et sensibiliser est l'une des missions réglementaires des AASQA. À l'heure de la messagerie instantanée et des contenus éphémères et parfois non vérifiés, Atmo France a soutenu cette mission des AASQA en 2021 en créant des supports de communication (webinaires, plaquettes, plateforme pédagogique...) pour le grand public, les décideurs politiques, les organismes émetteurs, les collectivités territoriales, les scolaires... avec une même ligne éditoriale directrice : transmettre et diffuser des connaissances fiables qui permettent à la fois d'éduquer à la qualité de l'air et d'agir à son niveau pour lutter contre les pollutions de l'air.*



**RETROUVEZ TOUTES NOS ACTUALITÉS  
EN SUIVANT NOTRE COMPTE TWITTER**

**FÉDÉRATION ATMO  
FRANCE**



## WEBINAIRES INTERNES THÉMATIQUES

Les actions des AASQA sont diverses : de l'information à la mesure en passant par la surveillance de la qualité de l'air en situation incidentelle ou de polluants non réglementés. Depuis 40 ans, elles ont acquis une expertise qu'elles partagent notamment au sein du réseau afin mutualiser les retours d'expérience, répondre aux questions et partager les bonnes pratiques. Cette transmission de connaissances s'est particulièrement développée en 2021 à l'occasion de l'organisation de webinaires internes sur différents sujets :

- La gestion des situations incidentelles ou accidentelles (dit Force d'Intervention Rapide - FIR) avec 5 webinaires thématiques sur le contexte, la communication, la métrologie, la modélisation, les partenariats ;
- Lify Air, projet de développement d'un mini-capteur de pollens temps réel ;
- Les pesticides avec 3 webinaires thématiques sur le diagnostic, l'accompagnement des territoires et les sujets en développement ;
- La communication avec 3 webinaires sur les fichiers presse, l'organisation d'événements digitaux, la journée nationale de la qualité de l'air.

## INTERVENTIONS

Dans le cadre de ses missions de représentation, de promotion des AASQA et de conduite d'actions de sensibilisation, Atmo France est intervenue dans plusieurs manifestations en animant des ateliers sur différents sujets :

- Assises européennes de la transition énergétique, le 18 janvier, sur un atelier « Pour des villes et territoires respirables, faisons collectivement le choix du vélo ! » avec Charlotte Lepitre (Atmo France), Marion Guiter (Air Pays de la Loire), Catherine Pilon (Club des villes et territoires cyclables) et Alain Jund (Eurométropole de Strasbourg) avec un focus sur la thématique du vélo et ses liens connexes sur l'intermodalité, les bénéfices et les freins à la pratique, la sécurité... ;
- Webinaire sur le nouvel indice ATMO et le point sur les émissions agricoles, le 13 janvier, organisé par France Nature Environnement dans le cadre de son grand cycle de l'air avec une intervention de Marine Tondelier, déléguée générale d'Atmo France, sur l'indice de la qualité de l'air ;
- Journée thématique « PNSE4 : Un moteur pour la qualité de l'air », le 14 septembre, organisé par la FIMEA avec l'intervention de Gaël Lefeuvre, directeur d'Air Breizh et référent national indice ATMO, sur les nouveautés de l'indice de la qualité de l'air en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- Semaine européenne des régions et des villes, le 13 octobre, avec la participation Raphaële Deprost (ATMO Grand Est et représentant Atmo France) au workshop « Breathing without borders: challenges in improving air quality in cross-border regions » ;
- Salon des maires et des collectivités territoriales, du 16 au 18 novembre avec la tenue d'un stand durant la totalité de l'évènement, les interventions d'Anne Kauffmann, directrice des études et de la prospective à Airparif et représentante d'Atmo France sur le Lab « Air et Climat, les enjeux croisés des émissions et pollutions : actions communes ou contraires ? », de Benoît Rocq, directeur adjoint à Atmo Hauts-de-France et représentant d'Atmo France sur le Lab « Renforcer la surveillance environnementale : des équipements urbains au service de l'environnement pour mesurer l'évolution des comportements individuels et l'efficacité de l'action publique », de Marie-Blanche Personnaz, directrice d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et représentante d'Atmo France sur le Lab « Qualité de l'air : agir à petite échelle avec impact – se réappropriier les zones à risques dans la ville » et la conférence « Qualité de l'air : un incontournable de vos politiques publiques » animée par Catherine Hervieu, membre du Bureau d'Atmo France et Présidente d'Atmo Bourgogne-Franche-Comté et Guy Bergé, Président d'Atmo France.

## PARTICIPATION

En tant qu'actrice du dispositif national de surveillance et représentante des expertises métiers des AASQA (surveillance, prévision, information, accompagnement, innovation), Atmo France a été invitée à plusieurs congrès, conférences et tables-rondes :

- Travaux d'intelligence collective sur le plan chauffage au bois les 11 et 15 juin organisés par le ministère de la Transition écologique ;
- Table ronde « qualité de l'air, santé et biodiversité », le 10 septembre, organisée par l'Union internationale pour la conservation de la nature ;
- Comités d'orientation thématiques du Cerema, le 11 octobre ;
- Clean air forum, les 18 et 19 novembre, organisé par la Commission européenne ;
- Atmos'Fair, les 23 et 24 novembre organisé par la FIMEA ;
- Colloque les 20 ans de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, le 2 décembre ;
- Les États généraux de la santé respiratoire, le 8 décembre, organisés par la Société de pneumologie de langue française.



## CARTE NATIONALE INTERACTIVE SUR L'INDICE ATMO

### Une carte nationale

Pour répondre aux attentes des citoyens pour qui la qualité de l'air est une préoccupation environnementale majeure, Atmo France propose sur la page d'accueil de son site web une carte mise à jour quotidiennement à 14h00 représentant l'indice ATMO à l'échelle nationale (métropole et outre-mer)

### et interactive !

L'internaute peut connaître l'indice ATMO du jour et la prévision du lendemain.

Grâce à la géolocalisation, il peut également retrouver rapidement l'indice de sa commune ou de son établissement public de coopération intercommunale (EPCI) – métropole, communauté de communes, communauté d'agglomération, etc.

En cliquant sur une commune, l'indice ATMO s'affiche ainsi que l'état de chaque polluant composant l'indice.

### Être informé et adapter son comportement

Grâce à cette carte nationale, le citoyen pourra connaître la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire français à une échelle fine et anticiper son comportement à la fois pour limiter son impact sur la qualité de l'air et limiter son exposition à la mauvaise qualité de l'air, notamment s'il est une personne sensible.

# NUMÉRIQUE, DONNÉES & MODÉLISATION

## L'ESSENTIEL

- ✓ Le flux « indice ATMO » open data des AASQA a été particulièrement utilisé en 2021 par des médias et des prestataires de services de télécommunication et informatiques pour les entreprises et les collectivités souhaitant fournir une information sur la qualité de l'air ;
- ✓ Pour répondre aux besoins des usagers des flux (développeurs, société de services, journalistes...) et faciliter l'usage des flux open data, Atmo France a lancé en septembre 2021 Atmo Data, une diffusion agrégée, au niveau national, des données régionales produites par les associations du réseau ou via les portails open data de chaque AASQA.

### ATMO DATA, UN ACCÈS UNIQUE AUX DONNÉES OPEN DATA PRODUITES PAR LES AASQA

Les AASQA ont toujours œuvré à la transparence de l'information sur la qualité de l'air. Grâce à leurs stations de mesure, elles produisent des données accessibles en accès libre (open data) afin de faciliter leur appropriation et leur réutilisation par tous.

Elles sont désormais accessibles via Atmo Data, une diffusion agrégée, au niveau national, des données régionales produites par les associations du réseau ou via les portails open data de chaque AASQA.

Atmo Data s'adresse à un public connaisseur : presse, associations, entreprises privées et publiques via leurs développeurs, géomaticiens, etc. Elle propose quatre services et accès aux données : une visualisation cartographique, un widget, une API, et un service Web Feature Service (WFS) pour la diffusion des données.

### UTILISATION DES FLUX OPEN DATA DES AASQA

Les flux mis à disposition gratuitement peuvent être repris depuis 2018 par tous.tes. Les médias et les entreprises fournissant des services de télécommunication et informatiques pour les entreprises et les collectivités peuvent grâce à eux proposer une information locale servicielle et de proximité comme les chaînes BFM régionales ou Orange Business services avec l'application « Ma Ville Dans Ma Poche » proposée aux collectivités territoriales qui indiquent la qualité de l'air.

Le flux indice ATMO est également utilisé par Recosanté, service public numérique porté par le ministère des Solidarités et de la Santé, et le ministère de la Transition écologique qui a pour vocation d'informer sur l'exposition aux facteurs environnementaux nocifs pour la santé.

Ces flux sont repris soit par via chaque portail régional soit par l'API d'Atmo Data.

## CAFÉ DE LA MOD

4 temps d'échanges se sont tenus en 2021 et ont fait l'objet de discussion, travaux, les sujets suivants : PREV'AIR, ses évolutions et échanges avec le LCSQA, Modélisation Régionale Haute Définition et perspectives de formation au 1<sup>er</sup> semestre 2022, Chimère 2020 et 1<sup>ers</sup> retours d'expérience, Inter comparaison Modélisation urbaine et le report en juin 2022 du rendu de l'exercice, réflexion engagée sur la discontinuité des indices aux limites des modèles régionaux. En complément, a également été actée une réflexion sur « micro-capteurs et modélisation ».



## LES SERVICES PROPOSÉS PAR ATMO DATA

### Une carte

La carte est le premier service mis en avant. Grâce au panneau latéral, l'internaute peut sélectionner le territoire, le flux et le cas échéant des dates.

Il est possible également de se géolocaliser, d'afficher la carte en plein écran parmi 3 fonds de carte : fond noir, plan et satellite.

Le bouton sauvegarde permet de sauvegarder la carte sous format .json.



**Accédez à la carte**

<https://map.atmo-france.org/>

### Un widget

Un lien d'intégration iframe de la carte est accessible via un bouton « partager »

### Une API

Une API a été mise en place afin de permettre une récupération facilitée des données



**Accédez à l'API**

<https://admindata.atmo-france.org/api/doc>

### Un service WFS

Un service standard d'échange de données géographiques WFS sera également mis à disposition. Il sera accessible par la carte via le bouton « accéder aux flux »



**Accédez aux flux agrégés**

<https://map.atmo-france.org/flux>



## Olivier Sanchez et Francis Schweitzer

Référents nationaux modélisation

*Sous l'impulsion des référents nationaux « Cartes nationales, modélisation, Prev'Air » de la Fédération Atmo France, une réunion d'information avec l'ensemble des référents de chaque AASQA a été organisée en mai 2021. Avec l'objectif de recenser leurs besoins pour leur permettre de travailler dans les meilleures conditions, tout en prenant soin du collectif, en défendant l'intérêt commun, en préservant les énergies et en restant performant.*

*Cette réunion a conclu sur :*

- *La nécessité d'échanger, de capitaliser de l'information sur ce qu'il se passe chez les uns et les autres sur les travaux finis en réflexion et/ou engagés ;*
- *Le besoin de travaux collectifs à mener (harmonisation, développement, etc.) avec le recensement des besoins, les priorisations, l'approbation des directeurs.trices des AASQA et les moyens alloués en vue simplement de définir une feuille de route ;*
- *Le désir d'expérimenter / travailler en petits groupes (en mode « recherche ») sans « aucun formalisme administratif », de faire savoir aux autres AASQA, avant de passer en mode recherche et développement.*

*Pour ce faire, il a été acté la tenue de réunions bimestrielles pour échanger autour des besoins énoncés.*

# CLIMAT & ÉNERGIE

## L'ESSENTIEL

- ✓ Finalisation du projet PLAN'AIR qui met en évidence que l'intégration de la qualité de l'air dans les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) est variable selon les étapes de construction et globalement perfectible ;
- ✓ Renouvellement du partenariat avec le Haut conseil pour le climat en 2021.

### ÉTUDES POUR LE HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT

Début 2021, Atmo France, le RARE et le Haut conseil pour le climat (HCC), ont signé un accord de partenariat pour la réalisation d'études sur les émissions régionales de gaz à effet de serre (GES). En effet, le HCC a souhaité améliorer sa compréhension des données et indicateurs disponibles dans les différentes régions de France en associant les acteurs en charge de produire et de diffuser les données d'émissions de GES territoriales.

Au cours de l'année 2021, Atmo France et le RARE ont répondu aux questions du HCC en

mettant à disposition les données d'émissions de GES au niveau régional réparties par secteur, et la fourniture d'une note courte synthétisant les principales évolutions récentes sur la période du premier budget carbone.

Deux études spécifiques ont également été réalisées pour affiner la connaissance des émissions de GES des transports et de l'agriculture à l'échelle régionale. Le HCC utilisera ces résultats pour ses besoins internes et afin d'en informer le public.



### David Bréhon

Référent national air/climat/énergie

#### QUELLES SONT LES MISSIONS DES AASQA SUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE ?

*Air, climat et énergie sont indissociables afin de mettre en place une transition écologique cohérente. Les AASQA ont adopté depuis longtemps une approche transversale. Elles réalisent des inventaires de consommations d'énergies, d'émissions polluantes et de gaz à effet de serre qui recensent les sources de pollution selon les secteurs d'activité. Ces inventaires permettent de lier tous ces enjeux de l'atmosphère et de scénariser l'impact des choix politiques en matière d'urbanisme et de mobilité.*

#### QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES AASQA ?

*Les AASQA travaillent sur l'élaboration et la révision du Guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques (PCIT). Ce dernier est une référence technique reconnue par le ministère de la transition écologique et le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA).*



crédit : Atmo Bourgogne-Franche-Comté



## PROJET PLAN'AIR

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur avec 40 000 décès chaque année en France. Fortement associée aux enjeux des consommations d'énergies et du climat, elle constitue un des trois piliers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Afin d'aider les collectivités territoriales dans leurs actions pour un air plus sain, Atmo France et les AASQA (avec le soutien financier de l'ADEME, du ministère des Solidarités et de la santé et de la Fondation européenne pour le climat) ont porté depuis fin 2019 le projet PLAN'AIR à travers la réalisation et l'analyse d'une enquête sur 28 territoires afin de dresser un premier bilan de la prise en compte de l'air dans les PCAET par les élus et les parties prenantes.

Ce projet a également permis d'identifier les facteurs de succès ainsi que les freins à la prise en compte de la qualité de l'air et mettre en avant les démarches exemplaires et actions opérationnelles déjà portées par certaines collectivités.

L'analyse a montré que l'intégration de la qualité de l'air dans les PCAET est variable selon les étapes de construction (diagnostic, stratégie, plan d'actions, suivi et évaluation) et globalement perfectible. Une grande hétérogénéité de prise en compte de l'enjeu air a été observée selon le niveau d'acculturation en amont du projet, les partenaires sollicités dans son élaboration, les outils utilisés mais également la typologie du territoire.

Le rapport complet sera publié en 2022 dans la librairie de l'ADEME.

# SANTÉ

## L'ESSENTIEL

- ✓ Contribution d'Atmo France aux États généraux de la santé respiratoire ;
- ✓ Sollicitation d'Atmo France sur des messages sanitaires liés à la pollution de l'air.

### HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

La Direction générale de la santé (DGS) a saisi le Haut conseil de la santé publique (HCSP) en 2021 afin de valider, reformuler et hiérarchiser les messages comportementaux à adresser aux citoyens en lien avec la qualité de l'air (extérieur et intérieur), et le risque allergique d'exposition aux pollens via le site web Recosanté. Le HCSP a fait appel à l'expertise d'Atmo France afin de contribuer à l'évaluation de la pertinence des messages comportementaux proposés.

**40 000** décès  
attribuables chaque année aux  
particules fines (PM<sub>2,5</sub>) en France

**2 300** décès ont  
été évités du fait de la moindre  
exposition aux particules lors du  
confinement de 2020

**10** millions de Français  
souffrent d'une maladie chronique  
des voies respiratoires

### ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ RESPIRATOIRE

Les États Généraux de la Santé Respiratoire se sont tenus en décembre 2021, organisés par la Société de Pneumologie de Langue Française et un collectif d'organisations d'usagers et de professionnels de santé.

Une plateforme de contributions a été ouverte pour apporter idées et contributions sur l'amélioration de la santé respiratoire. Les différentes contributions ainsi que le travail effectué lors des États Généraux, ont permis de formuler 10 propositions qui seront soumises aux candidats des élections présidentielles 2022 pour répondre à l'urgence sanitaire des maladies respiratoires et renforcer leur visibilité. Atmo France a été représentée par Emmanuelle Drab-Sommesous, référente nationale santé et directrice Accompagnement et Développement à ATMO Grand Est, aux États Généraux. Etant donné le focus important sur la qualité de l'air intérieur, Atmo France a rappelé lors de l'évènement et sur la plateforme l'impact des sources de pollution extérieures et le rôle direct de la pollution de l'air sur la santé respiratoire ainsi que les missions et actions des AASQA pour accompagner les territoires dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air, limiter l'exposition des populations et favoriser la santé.



## Emmanuelle Drab-Sommesous

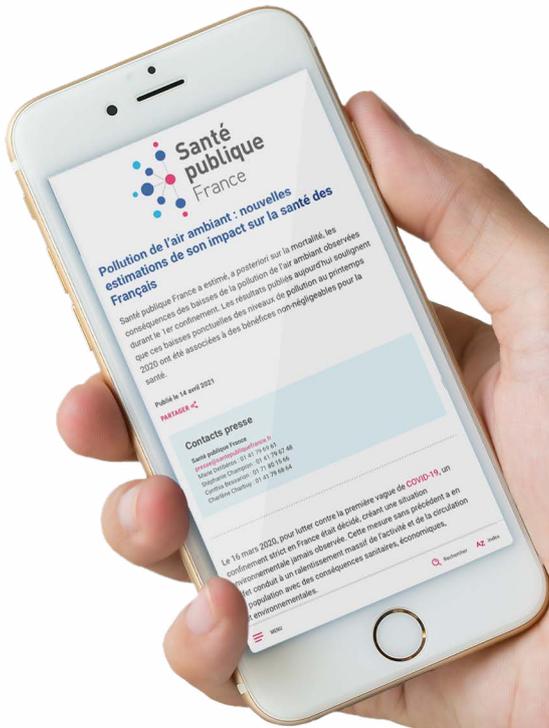
Référente nationale santé

*La mission des AASQA est de contribuer à mieux appréhender la santé environnementale en considérant l'importance du rôle de la qualité de l'air sur différentes pathologies, qui ne sont pas uniquement respiratoires.*

*Les AASQA vont déterminer des valeurs de concentration des polluants les plus présents à partir desquelles les professionnels de santé calculent des seuils et des valeurs limites d'exposition. Elles apportent à ces praticiens les éléments qui leur font défaut sur la spécificité des pollutions.*

*Les AASQA doivent être intégrées dans les réseaux locaux, régionaux et nationaux de santé publique et privée. C'est ce que nous tentons de faire en participant aux groupes de travail du PNSE par exemple et en montrant à chaque fois notre indispensable apport via la définition de la chimie des polluants, leurs constituants, leurs cinétiques, leurs combinaisons, leur degré d'agressivité, leur instabilité, et donc leur toxicité.*

*La pandémie du coronavirus a mis sur le devant de la scène les corrélations entre la santé et la pollution de l'air. D'une part, le rôle délétère de cette dernière sur la physiologie, l'immunodépression, la reprotoxicité, la génotoxicité, la cancérrogénicité... et d'autre part sur la transmission des particules virales par les polluants (aérosols...). D'où la nécessité de donner aux AASQA la place qui leur revient à la table de l'élaboration des politiques publiques de santé.*



### ÉTUDE DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

Santé Publique France (SpF) a mené en 2021 une étude d'évaluation quantitative d'impact sur la santé (EQIS) sur l'impact de la baisse de la pollution de l'air du au confinement du printemps 2020 sur la mortalité en France.

Grâce aux données fournies par Atmo France et les AASQA, SpF a pu conclure que la réduction de la pollution de l'air en particules lors du confinement du printemps 2020 ont évité environ 2 300 décès du fait d'une diminution de l'exposition de la population.

SpF a réévalué l'impact de la pollution de l'air ambiant sur la mortalité de la population française, sur la période 2016-2019 : 40 000 décès par an sont attribuables aux particules fines (PM<sub>2,5</sub>).



# POLLENS

## L'ESSENTIEL

- ✓ Gestion par les AASQA de 23 sites de surveillance par la mesure des pollens dans l'air ;
- ✓ Développement des mesures de pollen et moisissure en Martinique par Madinair ;
- ✓ Publication du rapport annuel sur la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant.

### RAPPORT ANNUEL DE SURVEILLANCE DES POLLENS ET DES MOISSURES DANS L'AIR AMBIANT

La Fédération Atmo France (et les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) est l'un des trois organismes chargés de coordonner la surveillance des pollens et moisissures dans l'air ambiant selon l'arrêté du 5 août 2016, avec le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) et l'Association des pollinarius sentinelles de France (APSF).

À l'occasion de la journée française de l'allergie le 16 mars 2021, Atmo France, le RNSA et l'APSF ont publié le rapport de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant pour l'année 2020. Cette quatrième édition présente les pollens et spores de moisissures surveillés, les bons gestes à adopter en période de pollinisation, les méthodes de surveillance, une nouvelle carte situant les villes et régions (métropole et outre-mer) surveillées et le bilan en chiffres de la surveillance effectuée.

Le rapport 2020 a changé de format : il présente des éléments plus pratiques pour le grand public ainsi que des entretiens avec des professionnels pour revenir sur des sujets d'actualité. L'année 2020 a été marquée par la pandémie et le confinement ainsi qu'un printemps chaud et sec.

### DEVELOPPEMENT DE LA MODELISATION

Dans plusieurs régions telles que Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, la présence d'ambrosie représente un fort enjeu de santé publique, puisque près de 20 % de la population est allergique. Pour certaines personnes, la qualité de vie est fortement dégradée d'août à octobre, et ces allergies entraînent des coûts de santé importants. L'approche par modélisation permet de prévoir à court terme l'exposition de la population et de l'informer, de l'évaluer et de simuler des scénarios de plans d'action. La modélisation est réalisée en partant des cadastres de présence estimée de plants d'ambrosie et la densité de sources de pollens, des modèles d'émissions (modèle phénologique ou de production et modèle de libération) et d'outils de modélisation (observation du transport des grains de pollen en fonction des conditions météorologiques, assimilation des données en utilisant les mesures réelles de comptage et évaluation du risque allergique effectué par le RNSA).

Si, pour l'instant, seuls les pollens d'ambrosie font l'objet d'une diffusion de cartes modélisées la prise en compte d'autres taxons (bouleau, graminées, olivier, aulne, armoise) est en cours, à travers le projet INTERpollens, réunissant 5 AASQA.



## David Bréhon et Marie-Blanche Personnaz

Référents nationaux pollens

*Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) font partie du dispositif national de surveillance des pollens. Elles mettent à profit leurs expertises de métrologie, de modélisation, de communication et d'ingénierie pour améliorer la connaissance et l'information du public sur les pollens et leurs effets sanitaires.*

*L'expertise des AASQA est également utile pour assurer une information cohérente lors du développement d'outils de communication tel que le site web Recosanté des ministères de la Transition écologique et des Solidarités et de la santé qui intègre des données produites notamment par les AASQA, outil sur lequel Atmo France a travaillé sur la cohérence et la justesse des recommandations envoyées.*

*Il est important également de noter que les thématiques pollens climat et pollution de l'air sont liées : la pollution de l'air accroît l'effet allergisant des pollens et irrite les voies respiratoires ce qui peut contribuer à aggraver la sensibilité des allergiques aux pollens. La pollution de l'air et les gaz à effet de serre impactent le climat et peuvent aussi contribuer à l'accroissement de la période de pollinisation.*

### SIGNALAIR

SignalAir est un outil de déclarations de nuisances olfactives, auditives, visuelles, qui gère également les nuisances de type pollens. Les données d'alertes des sentinelles Pollin'air sont notamment transmises vers cette plateforme. Grâce à ces données il est possible de visualiser en temps réel la carte de signalements. Ces informations sont envoyées et analysées par les AASQA afin d'améliorer la connaissance et mettre en place les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'air. SignalAir sera disponible courant 2022 sur les régions Bretagne, Normandie, Ile-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Provence - Alpes Côte d'azur, Réunion et Corse.

**22** capteurs pollens fonctionnant sur toute la saison

**3** capteurs de pollens fonctionnant sur la saison de l'ambroisie

**4** sentinelles Pollin'air (réseau de citoyens qui observent la pollinisation des espèces allergisantes)

# AIR INTÉRIEUR

## L'ESSENTIEL

- ✓ Réalisation des études de mesures de virus et bactéries dans l'air intérieur en utilisant la méthode par écouvillons et géloses



### Edwige Révélat et Bérénice Jenneson

Référentes nationales air intérieur

#### QUELLES SONT LES MISSIONS DES AASQA CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ?

*La qualité de l'air intérieur est un enjeu majeur pour la santé. Bien que cela ne fasse pas partie des missions réglementaires des AASQA, c'est au cœur de leurs préoccupations.*

*Les AASQA disposent d'une compétence reconnue en métrologie de la qualité de l'air intérieur et peuvent réaliser des campagnes. Elles accompagnent les collectivités, les responsables d'établissement recevant du public ou autres dans l'évaluation de l'état des lieux, la situation par rapport à des valeurs guides, l'évaluation de l'impact de différentes pratiques et l'évaluation de l'exposition à des polluants spécifiques.*

*Ces accompagnements sont adaptés avec l'animation de sessions d'information et de sensibilisation auprès des différents acteurs impliqués (enjeux sanitaires, habitudes et usages) et la déclinaison de pratiques favorables à la qualité de l'air intérieur (contexte de pollution extérieure, limitation des sources d'émission, gestion de l'aération).*

#### CLUB QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

En 2021, le club Qualité de l'air intérieur (QAI), rassemblant toutes les AASQA, a échangé sur un grand nombre de sujets tels que le cadre d'accréditation COFRAC, les retours d'expérience sur l'utilisation de micro-capteurs (dans des raffineries, en air intérieur...) et de purificateurs d'air, les actions mises en œuvre par les AASQA en faveur de la préservation d'un bon air intérieur, etc.

#### CHANGEMENT DE RÉGLEMENTATION SUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le 9 décembre 2021, le Cerema et la Direction générale de la prévention des risques du ministère de la Transition écologique ont présenté l'évolution de la réglementation des établissements recevant du public (ERP). Atmo France a participé à cette présentation car plusieurs AASQA accompagnent les établissements dans les démarches liées à la qualité de l'air intérieur.

Les principales propositions de modifications concernent l'évaluation des moyens d'aération tous les ans - et non tous les 7 ans - avec mesure ponctuelle de CO<sub>2</sub>, l'application des grilles d'autodiagnostic tous les 4 ans - et non tous les 7 ans et enfin, la mise en place de mesures obligatoires (benzène, confinement) à chaque étape clé du bâtiment. Un guide méthodologique complet sera publié en 2022.

# AGRICULTURE

## L'ESSENTIEL

- ✓ Participation au groupe de travail du Conseil National de l'Air (CNA), sur la révision du Plan de Réduction des Émissions des Polluants Atmosphériques (PREPA) 2022-2026 en attendant la consultation publique début 2022 qui comporte des actions relatives au secteur agricole ;
- ✓ Engagement dans la surveillance de l'ammoniac.

### RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE

En 2021, Atmo France et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), ont eu de réguliers échanges. Les différents projets et activités développés par les AASQA et les référents nationaux agriculture et pesticides d'Atmo France ainsi que la réorganisation du service environnement de l'APCA ont permis de définir les objectifs du travail entre les deux structures. Ces derniers sont de maintenir des liens réguliers afin d'anticiper des situations compliquées, partager plus régulièrement sur les actions de chacun, et développer des travaux communs tel qu'un évènement annuel.

Parmi les priorités de l'APCA, plusieurs sujets concernent particulièrement Atmo France : la surveillance des phytosanitaires, le suivi du PREPA, les émissions et la gestion de l'azote/ammoniac, l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'air intérieur, la problématique du brûlage à l'air libre et celle de la méthanisation.

### AMMONIAC

La France doit réduire ses émissions d'ammoniac de 13 % d'ici 2030 par rapport à 2005. Cet objectif législatif contraint la France à agir sur les sources ammoniacales et azotées, en grande partie émises par l'agriculture. Les projections montrent que la France doit davantage agir afin d'atteindre cet objectif. Ainsi, plusieurs dispositions ont été prise en 2021.

Atmo France a été sollicitée par plusieurs parlementaires pour avis sur le projet de loi "Climat et résilience" en amont de l'examen par l'Assemblée nationale dont l'article 268 qui traite des dispositions afin d'atteindre les objectifs de réductions d'émission d'ammoniac et de protoxyde d'azote.

Le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) a soumis à Atmo France et aux AASQA sa proposition de « Guide méthodologique pour la surveillance de l'ammoniac dans l'air ambiant ». Ce guide a pour objectifs d'identifier l'adéquation entre les méthodologies de mesures existantes et les usages possibles ainsi que de faire un état des lieux des points de vigilance associés à la mise en œuvre des méthodes les plus employées par les AASQA,

pour s'assurer notamment de leur comparabilité". Atmo France et les AASQA ont adopté ce guide en octobre 2021 pour une application le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il fait partie du référentiel technique national, conformément à l'arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air.

Atmo France et les AASQA, en lien avec le LCSQA, ont adopté une stratégie nationale ammoniac de trois ans. Les objectifs sont d'assurer une évaluation robuste des plans d'actions qui permettront d'alimenter le positionnement de la France auprès de l'Europe et de fournir des perspectives aux acteurs du secteur agricole. Dans ce cadre, sont prévus l'amélioration du réseau de surveillance et des modèles ainsi que des travaux sur les inventaires d'émissions.



### PROJET AQAMETHA

AQAMETHA est le premier projet de dimension nationale qui va aboutir à une caractérisation transparente et collaborative de la qualité de l'air au niveau de 12 unités de méthanisation. Avec l'expertise des AASQA articulée autour de moyens mobiles « classiques » et de l'utilisation du Langage des Nez®, les résultats vont contribuer, par une approche objective et neutre, à alimenter le débat autour de la filière méthanisation et à pondérer les représentations.

AQAMETHA regroupe 8 partenaires (Atmo France, Air Pays de la Loire, Atmo Hauts-de-France, Atmo Normandie, ATMO Grand-Est, Atmo Auvergne Rhône-Alpes, Atmo Nouvelle-Aquitaine et la société Osmanthel) et des experts issus des milieux académiques, professionnels et associatifs. Cet équilibre entre les partenaires doit permettre de prendre en compte les différentes sensibilités, avec un socle technique et neutre garanti par les AASQA.

Arnaud REBOURS, chef du projet AQAMETHA



# PESTICIDES

## L'ESSENTIEL

- ✓ Lancement de l'étude PestiRiv ;
- ✓ Début du suivi pérenne des pesticides dans l'air sur tout le territoire métropolitain et outre-mer, incluant le glyphosate et ses dérivés sur 5 régions (alternance annuelle).

### SUIVI NATIONAL DES PESTICIDES DANS L'AIR

Le 20 juillet 2021 un suivi à vocation pérenne des pesticides dans l'air à l'échelle nationale (métropole et outre-mer) a été mis en place par Atmo France et les AASQA avec le soutien du LCSQA (Ineris) et du ministère de la Transition écologique.

Identifié d'intérêt national depuis le 14 juin 2018, et bénéficiant de ce fait d'un financement de l'État, une surveillance des pesticides dans toutes les régions françaises sera assurée par les AASQA avec des sites représentatifs de différents profils agricoles (grandes cultures, viticulture, arboriculture et maraîchage) afin d'avoir une photographie générale.

Ce suivi ciblera les substances les plus quantifiées (taux de quantification et concentrations) lors de la Campagne nationale exploratoire relative aux pesticides (CNEP), croisées aux 32 substances d'intérêt identifiées par l'Anses (rapport d'interprétation sanitaire). Cela représente 72 substances semi-volatiles et 3 substances polaires (glyphosate, AMPA et glufosinate). Les premières données seront accessibles été 2022 sur les bases des données de qualité de l'air, Geod'Air, et de mesures de pesticides, PhytAtmo. Une mise à jour de l'opendata sera également réalisée.

**20** années de mesures  
de pesticides dans l'air

**345** substances actives  
recherchées

**242** sites  
de mesures

### PHYTATMO

Les concentrations mesurées en pesticides dans l'air extérieur sont regroupées au sein d'une base de données pilotée par Atmo France : PhytAtmo. Elle compile les mesures en pesticides dans l'air ambiant des AASQA sur la période 2002-2020 avec 345 substances actives recherchées, effectuées sur 242 sites. Elle est utilisée par des acteurs nationaux depuis 2015. Depuis 2019, elle est accessible à tous et mise à jour annuellement sur le site d'Atmo France et data.gouv.

### DISPOSITIF PHYTOPHARMACOVIGILANCE (PPV)

En 2021, Atmo France et l'Anses ont signé la nouvelle convention de partenariat technique sur la PPV. L'arrêté du 16 février 2017, désignant les AASQA et le LCSQA comme partenaires du dispositif PPV, a donné lieu à la signature d'un accord-cadre entre l'Anses et Atmo France, le 28 novembre 2017. Cet accord-cadre d'une durée de trois ans prévoit l'accès aux données et l'exploitation de la base de données PhytAtmo ainsi que l'accompagnement de la PPV via l'expertise locale des AASQA, dans sa mission de collecte et d'analyse des signalements.

Pour l'animation de ce partenariat, l'Anses et Atmo France se réunissent deux fois par an et peuvent être amenées à échanger ponctuellement comme cela a été le cas en 2021 pour partager les travaux en cours sur les pesticides. Ce travail partenarial permet d'améliorer les connaissances sur les produits PPV, de suivre les alertes reçues et enregistrées par l'Anses, de disposer des données de mesure dans l'air et de fournir des éléments statistiques provenant de PhytAtmo pour alimenter des fiches substances concernant les molécules autorisées (moyenne, médiane, métadonnées, etc.).



## Patrice Colin, Emmanuelle Drab-Sommesous et Stéphane Socquet

Référents nationaux pesticides

### POURQUOI LES AASQA SURVEILLEN LES PESTICIDES DANS L'AIR ?

*Cette surveillance est primordiale afin de suivre l'évolution de la contamination de l'air mais également pour informer les citoyens sur l'état des lieux de leur environnement. L'exposition aux pesticides est une grande source d'inquiétude. Les impacts sanitaires à une telle exposition soulèvent de nombreuses questions, qui ont émergée notamment dans le cadre des discussions sur les distances de traitement aux habitations riveraines. Cela est reconnu par la communauté scientifique et l'État puisque les pesticides sont classés comme des substances d'intérêt national depuis le 14 juin 2018.*

### QUELLES ÉVOLUTIONS SOUHAITENT LES AASQA ?

*Les AASQA et Atmo France sont régulièrement questionnées par les riverains, les élus mais également leurs membres et partenaires sur l'interprétation sanitaire de leurs mesures. Face à l'intérêt croissant pour des éléments plus précis sur les conséquences en termes de santé publique de la présence dans l'air des pesticides, Atmo France souhaite la définition de valeurs toxicologiques de référence pour les substances mesurées ou a minima des valeurs de gestion de cette thématique au même titre que l'eau ou l'alimentation. Les valeurs toxicologiques de références sont des indices toxicologiques qui permettront, par comparaison avec l'exposition, de qualifier ou de quantifier un risque pour la santé humaine.*



crédit : Fotolia

### PESTIRIV

PestiRiv vise à mieux connaître et comprendre l'exposition aux pesticides des riverains vivant près de cultures viticoles.

Ainsi les mesures réalisées auprès 3 350 personnes permettront d'identifier de manière objective les sources (l'air, l'alimentation, l'activité professionnelle dont les usages agricoles et les usages domestiques) qui contribuent le plus à l'exposition aux pesticides et d'adapter les mesures de prévention.

L'étude est réalisée à l'échelle métropolitaine dans six régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Deux périodes de mesures sont identifiées : la période d'épandage (avec 16 sites de mesures) et la période hors épandage (avec 7 sites parmi les 16 identifiés). Le 11 octobre 2021, les mesures ont débuté et la phase terrain se terminera à l'été 2022.

PestiRiv est pilotée par Santé Publique France et l'Anses et Atmo France et les AASQA sont parties prenantes dans cette campagne.

# MOBILITÉ & TRANSPORT

## L'ESSENTIEL

- ✓ Utilisation des données des AASQA dans l'atlas des aéroports de l'ACNUSA ;
- ✓ Partenariat avec SNCF Réseau ;
- ✓ Publication de la loi Climat et Résilience et d'un arrêté pour renforcer les mesures en matière de mobilité.

### LOI PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS

Le 22 août 2021 a été publiée la loi dite « Climat et Résilience ». Cette dernière fait suite à la Convention Citoyenne pour le Climat. Atmo France et les AASQA ont été sollicités par plusieurs parlementaires afin de participer à l'examen du projet de loi. Les actions portées par cette loi ne sont pas uniquement bénéfiques pour le climat : elle contient plusieurs dispositions relatives à la qualité de l'air et des mesures fortes en matière de mobilité.

Elle prévoit un élargissement des zones à faible émission mobilité (ZFE-m) aux agglomérations de plus de 150 000 habitants, des restrictions obligatoires pour les voitures et en cas de non-respect des normes, un schéma de restrictions devra être obligatoire au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les véhicules Crit'Air 5, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les Crit'Air 4 et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les véhicules Crit'Air 3. À titre expérimental, les ménages les plus modestes habitant dans des ZFE-m, auront le droit à un prêt à taux zéro lors de leur changement pour un véhicule moins émissif. La loi prévoit également la fin de la vente des voitures neuves les plus polluantes en 2030 et des poids lourds, autobus et autocars neufs les plus polluants en 2040.

Par ailleurs, il est inscrit dans la loi l'optimisation du transport routier de marchandises et réduction de ses émissions par le déploiement du fret ferroviaire et fluvial. Effectivement, il y a

un objectif de doublement des parts modales du fret ferroviaire et fluvial d'ici 2030, la suppression progressive de l'avantage fiscal sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) entre 2023 et 2030, ou encore permet aux régions qui subissent du report de trafic, dû à une contribution instaurée dans un territoire limitrophe, de mettre en place une contribution spécifique sur le transport routier de marchandises sur leur réseau routier dès 2024.

La loi prévoit également des actions en faveur de la qualité de l'air sur l'habitat et l'agriculture.

### LES DONNÉES AIR DES AASQA SUR LE SITE DE L'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) propose un « atlas des aéroports » qui regroupe les données sous la forme d'un nouvel outil cartographique, notamment celles sur la qualité de l'air relatives à 16 aéroports et aérodromes.

Cet atlas recense les plateformes aéroportuaires sur lesquelles elle exerce des pouvoirs spécifiques et indique, pour chacune, les organes de concertation, zones de bruit, mesures actuelles de lutte contre les nuisances aéroportuaires, évolutions de leur trafic. Un outil cartographique permet de retrouver et localiser des données plus spécifiques sur les nuisances sonores, les concentrations atmosphériques...

Les données open data des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air ont été utilisées pour la partie « qualité de l'air ».

crédit : pixabay



## DÉVELOPPEMENT DES INVENTAIRES AVEC LES DONNÉES TRANSPORT FERROVIAIRE

Atmo France a signé un partenariat avec SNCF Réseau. Il a pour objectif d'enrichir, via les données de circulation des trains, la réalisation par les AASQA, des inventaires et cadastres régionaux annuels de consommations d'énergie, d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre de l'activité de transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises en France.

**43** zones à faibles émissions mobilité obligatoires avant 2024

**10 millions d'euros** d'astreinte à l'encontre de l'État par le Conseil d'État pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021



## Didier Chapuis et Anne Kauffmann

Référents nationaux mobilité et transport

*Atmo France et les AASQA, étant des acteurs territoriaux accompagnant les décideurs, ont suivi de près les évolutions réglementaires liées aux Zones à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m). L'article 119 de la loi Climat et résilience, publié durant l'été 2021, est venu notamment renforcer l'instauration de ZFE-m. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 contraignait la création de ZFE-m pour 10 zones et demandait aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 100 000 habitants et ceux avec un plan de protections de l'atmosphère (PPA) de réaliser une étude d'opportunité ZFE-m dans le cadre de leur plan d'action air des PCAET. La Loi Climat et résilience oblige la création d'une ZFE-m avant fin 2024, dans les agglomérations métropolitaines de plus de 150 000 habitants.*

*Un arrêté publié le 22 décembre 2021 établit la liste des agglomérations et communes concernées. Cela représente 33 agglomérations de plus par rapport aux obligations de la LOM. Cet arrêté met aussi à jour la liste des agglomérations et communes qui doivent adopter des PPA, à savoir les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que celles qui doivent mettre en place une surveillance adaptée de la qualité de l'air et des plans de mobilité, à savoir les agglomérations de plus de 100 000 habitants.*

*Ces précisions permettent aux AASQA de se rapprocher des élus concernés afin de proposer leur expertise dans l'évaluation du meilleur scénario de mise en place de la ZFE-m.*

# FORCE D'INTERVENTION RAPIDE GESTION DE CRISE

## L'ESSENTIEL

- ✓ Force de propositions sur l'élaboration du dispositif national de surveillance des installations industrielles ;
- ✓ Mise en place d'un groupe de travail interne sur la gestion de crise afin de mutualiser l'expérience et les compétences des AASQA.

### HISTORIQUE DE L'IMPLICATION DES AASQA DANS LA GESTION DE CRISE

L'incident Lubrizol du 21 janvier 2013, avait poussé l'État à réagir, à travers la publication de l'instruction gouvernementale du 12 août 2014. Ce texte formulait des recommandations pour de meilleures mobilisation et coordination de tous les acteurs pouvant apporter une réponse en matière d'alerte, d'expertise et d'information, et reconnaissait une place aux AASQA dans la gestion de crise.

Dans ce cadre, trois AASQA (Atmo Normandie, Atmo Auvergne Rhône-Alpes et AtmoSud) s'étaient portées volontaires pour participer à une expérimentation visant à préciser les modalités de leur intervention. Les recommandations formulées dans ce texte et les travaux entrepris par les AASQA, en lien avec leurs partenaires locaux, notamment les services départementaux d'incendie et de secours ont permis, en particulier, la prise rapide d'échantillons d'air pour analyses détaillées lors de l'incident de l'usine Lubrizol le 26 septembre 2019.

### ÉLABORATION D'UN DISPOSITIF NATIONAL DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

En février 2020, le ministère en charge de l'Environnement annonce un plan d'actions à la suite des enquêtes administratives sur la manière d'« améliorer le suivi des conséquences sanitaires et environnementales de long terme » et « renforcer le réseau des intervenants en situation post accidentelle et raccourcir les délais d'analyse ». Un comité de pilotage coordonné par le ministère et un groupe de travail piloté par l'Ineris pour élaborer un dispositif interacteurs cohérent par rapport aux enjeux sont alors créés. Atmo France et plusieurs AASQA volontaires participent à ces réunions.

Une concertation et un groupe de travail interne aux AASQA ont permis d'élaborer une position nationale et proposer une organisation de travail dans le cadre du dispositif à 3 niveaux de service proposé par l'Ineris. Atmo France a présenté une proposition opérationnelle résultant de ce travail interne détaillant l'investissement possible des AASQA, la coordination nécessaire avec les autres acteurs et les financements nécessaires pour l'investissement, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement du matériel.

En 2021, ce groupe de travail interne a continué de fonctionner et ont été organisés 5 webinaires à destination des salariés des AASQA sur le contexte, la communication, la métrologie, la modélisation et les partenariats.



## Véronique Delmas, Marie-Blanche Personnaz et Didier Chapuis

Référent·e·s « gestion des risques industriels »

*Les AASQA ont un agrément pour la surveillance de la pollution chronique mais cela ne couvre pas la gestion des pollutions accidentelles. Cela n'empêche pas les AASQA, comme sur d'autres polluants non-réglés, de s'investir sur le sujet fortement sollicités par leurs adhérents et les acteurs des territoires. En effet, dans les équipes, il existe des compétences (météorologie, communication, modélisation...) et des professionnels qui ont à cœur d'apporter leur expertise, de documenter les événements et d'informer au mieux la population. Sur ce dernier point, les AASQA sont par exemple très attendues sur la communication liée à la qualité de l'air en tant qu'organismes indépendants et de référence sur le sujet.*

*Actuellement, les AASQA mènent une réflexion interne sur plusieurs sujets importants et stratégiques. Comment améliorer les mesures ? Comment mieux communiquer sur la suspension nécessaire de l'indice ATMO en cas d'évènement accidentel car il s'agit d'un indice de prévision qui ne peut pas anticiper ce type de situation ? Ce travail de réflexion a notamment conduit à ce que l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2021 réformant l'indice ATMO prévoit une procédure exceptionnelle, en cas d'incident ou d'accident. Dorénavant, l'indice ATMO ne sera plus suspendu mais il sera indiqué qu'un évènement exceptionnel est en cours.*

Les travaux concernant la mise en place d'un dispositif à l'échelle de tout le territoire ont été discutés. Débutés en 2020, les échanges se sont poursuivis en 2021. La Direction générale de protection des risques et l'Ineris souhaitent l'acquisition de camions équipés pour effectuer des mesures. Le chiffrage de l'investissement nécessaire à ce dispositif a été effectué. À cette occasion, Atmo France a insisté sur la nécessité de chiffrer également les frais de fonctionnement nécessaires à la mise en place de ce dernier. Atmo France a également clarifié le rôle exact des AASQA dans ce dispositif.

L'organisation avance au niveau local, dans les régions où l'AASQA et ses partenaires sont proactifs sur le sujet, et où des processus se mettent en place pour anticiper la survenue de futurs accidents ou incidents.

### AUDITION SÉNATORIALE SUITE A LUBRIZOL/NL LOGISTIQUE 2019

Le 9 septembre 2021, Atmo France et Atmo Normandie ont participé à une audition organisée par la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable dans le cadre d'un « droit de suite » au rapport de la commission d'enquête sénatoriale de 2019-2020 sur l'accident des usines Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen en septembre 2019.

Lors de cette audition ont été présentés ces diverses actions post à l'incident :

- Atmo Normandie a produit un rapport "retour d'expérience" sur l'ensemble des actions liées à l'incendie et aux conséquences à court, moyen et long terme sur la qualité de l'air " Incendie Lubrizol et NL Logistique : bilan des mesures de polluants et d'odeurs dans l'air ambiant et les retombées atmosphériques" ;
- Atmo France a publié un document reprenant les préconisations et les différentes références évoquées lors de la rencontre en cas de gestion de crise.

# FISCALITÉ & FINANCEMENT

## L'ESSENTIEL

- ✓ **Financement complémentaire pour faire face aux pertes liées à la crise économique (baisse d'activité, pertes TGAP), au rattrapage des moyens de mise en œuvre de la surveillance réglementaire et pour déployer la surveillance de polluants d'intérêt national (PUF, pesticides, ammoniac, etc.) ;**
- ✓ **Travaux pour prioriser les besoins et proposer une répartition consensuelle et optimale au sein du réseau ;**
- ✓ **Réflexion sur des stratégies pluriannuelles sur les polluants émergents.**

### COMPTABILISATION DES PERTES LIÉES À LA CRISE COVID

Du fait de la crise économique et de la baisse d'activité de certains industriels, les AASQA ont enregistré une forte diminution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) collectée. À ces pertes représentant plus de 3 millions d'euros, s'est ajouté le report de travaux d'étude et d'information dû aux contraintes sanitaires. La priorité a donc été donnée à la compensation de ces pertes.

### ESTIMATION DES BESOINS NON COUVERTS

Un état des lieux des besoins non couverts a été effectué pour l'ensemble des AASQA. Un rattrapage structurel des AASQA en difficulté pour mener à bien leurs missions réglementaires a été accordé. Cela concerne aussi bien les départements et régions d'outre-mer que certaines AASQA de métropole.

### ACCOMPAGNEMENT A L'INVESTISSEMENT

Les moyens nécessaires au renouvellement des outils de travail des AASQA ont été pris en compte avec l'allocation de budgets d'investissement complémentaires.

### TRAJECTOIRE POUR LA SURVEILLANCE LES POLLUANTS D'INTERET NATIONAL

Une stratégie pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement pour le développement des connaissances sur les polluants d'intérêt national a été élaborée.

**12,8** millions d'euros  
de financements complémentaires

dont **3,2** millions d'euros consacrés  
aux polluants d'intérêt national

### UNE MOBILISATION NATIONALE POUR 2022

Tout au long de l'année 2021 et en particulier lors des travaux sur le Projet de loi de finances pour 2022, la Fédération et le réseau des AASQA se sont mobilisés auprès de cabinets ministériels, de services de l'État et de parlementaires en faveur d'un financement des AASQA leur permettant de remplir pleinement leurs missions à la hauteur des exigences de l'Europe et de l'État notamment.

### TRANSFERT DE LA GESTION DE LA TAXE GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS POLLUANTES À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Conformément à la réforme des modalités de recouvrement de la composante émissions polluantes de la TGAP, la gestion de la TGAP a été confiée à la Direction générale des finances publiques.

En 2021, des changements dans le processus de déclaration ont été observés. La Fédération Atmo France via le groupe de travail TGAP s'est mobilisée et a engagé des échanges avec la DGFIP qui ont permis de clarifier certains points et de valider en amont les documents à destination des industriels reversant la TGAP aux AASQA. Parallèlement, pour aider ces industriels à appréhender ces évolutions, des supports ont été développés et des courriers envoyés aux sièges nationaux des entreprises concernées.

Ces travaux ont permis de contenir les pertes associées à cette transition qui auraient pu s'ajouter à celles de la crise sanitaire.

# CONVENTION COLLECTIVE

## L'ESSENTIEL

- ✓ Conformément à l'arrêté de fusion du 23 août 2019, la branche des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air et la convention collective associée ont vocation à ne plus exister dans les 5 ans suivant la publication de ce texte ;
- ✓ L'année 2021 est l'aboutissement d'un travail mené depuis plusieurs années en collaboration avec les organisations syndicales représentatives, la Fédération CINOV et avec l'appui d'un cabinet spécialisé ;
- ✓ Signature d'un accord de branche actant le basculement dans la branche des bureaux d'études technique (BETIC) le 15 juillet.

### DISCUSSION ET NÉGOCIATIONS EN GROUPE DE TRAVAIL PARITAIRE

Le groupe de travail paritaire s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter des modalités de changement de convention collective et notamment la transposition des catégories et des salaires dans la convention collective des Bureaux d'études techniques.

### ÉCHANGES AVEC LA FÉDÉRATION CINOV

Parallèlement aux travaux initiés en groupe de travail paritaire, des discussions ont eu lieu avec la Fédération Cinov, qui est la fédération patronale représentative de la branche BETIC et dont Atmo France est membre depuis février 2020. Ces échanges ont facilité le basculement dans la branche des bureaux d'études par la prise en compte des spécificités de nos métiers.

### ÉCHANGES AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

A chaque étape dans le processus de changement de branche et pour s'assurer du bon respect de la procédure, la Direction générale du travail a été régulièrement informée. Deux courriers cosignés par Cinov et Atmo France lui ont été transmis.

### VALIDATION DU PROJET D'ACCORD EN CPPNI DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES

Les travaux menés ont abouti à un projet d'accord définitivement validé en commission paritaire permanent de négociation et d'interprétation (CPPNI) des Bureaux d'études le 15 juillet 2021.

Cet accord valide et exige le basculement dans la convention collective dans un délai maximal de 6 mois.

### INFORMATIONS AUX SALARIÉES DES AASQA

A chaque point d'étape, Atmo France a tenu à informer les salarié-e-s. Un courrier de Guy Bergé a été adressé à tous les salarié-e-s du réseau des AASQA.

### DISCUSSIONS LOCALES SUR LA MISE EN PLACE D'ACCORD D'ENTREPRISE

L'accord du 15 juin 2021 prévoit le maintien de plusieurs avantages anciennement garantis par la convention collective des AASQA par la mise en place d'un accord d'entreprise. Au sein de chaque AASQA, en fonction de leur taille, des discussions avec les salariés ou des négociations avec les représentants du personnel ont eu lieu ; l'objectif étant de signer ces accords avant le basculement respectif de chaque AASQA dans un délai de 6 mois.

**7** réunions avec les organisations syndicales nationales

**19** accords d'entreprise signés au sein du réseau

# SYNAIRGIE

## L'ESSENTIEL

- ✓ Une année d'apprentissage sous la nouvelle gouvernance mise en place ;
- ✓ Édition de 2 nouveaux outils numériques avec l'application SignalAir et l'agrégateur Atmo Data ;
- ✓ Recrutement de 3 personnes.

### UNITÉ LABORATOIRE INTERRÉGIONAL DE CHIMIE (LIC)

14 membres, avec 6 personnes impliquées au laboratoire, pour un travail effectif de 3,57 équivalent temps plein. Cette activité du GIE a permis une fois de plus de répondre aux demandes d'analyses d'aldéhydes, des composés organiques volatils BTEX (Benzène – Toluène – Ethylbenzène – Xylènes) et de hydrocarbures aromatiques polycycliques particulaires. Le LIC a été une nouvelle fois accrédité COFRAC. Aucun travail de développement analytique n'a été mené en 2021 et la réflexion pour ouvrir l'activité aux analyses de pesticides a été prolongée jusqu'en 2022.

### UNITÉ SYSTÈME D'INFORMATION

10 membres, avec 2 personnes impliquées dédiées pour l'une à la conduite de projets numériques et pour l'autre à l'administration des outils développés, pour un travail effectif de 1,54 ETP. Cette activité du GIE a permis l'édition de deux

outils numériques avec un outil de signalement d'odeur, de pollens et de panaches destiné au public (SignalAir), et un agrégateur de flux (Atmo Data) permettant de centraliser des flux thématiques des AASQA. La plateforme de gestion des données concernant les micro-capteurs verra le jour en 2022.

### UNITÉ «PRISME»

17 membres, avec 1 personne dédiée à la conduite de ce projet. Cette activité du GIE a permis la validation de la nouvelle architecture de la base de données avec le déploiement des modules « routier » et « agriculture ». Le travail a également commencé sur le module « résidentiel » avec l'inventaire et le formatage des données logements. Le module « industriel » sera développé en 2022. Le choix d'un nouveau serveur propre à SynAirGIE a été approuvé et s'est traduit par une commande pour une mise en service début 2022.

### POURQUOI SYNAIRGIE ?

SynAirGIE est un groupement d'intérêt économique (GIE) né d'une réflexion du Bureau d'Atmo France, entamée en 2015, sur les cadres juridiques favorables à la mise en place de collaborations entre AASQA dans le cadre d'une des missions statutaires de la Fédération qui « encourage les échanges et les mutualisations entre ses membres ». En octobre 2015, SynAirGIE est officiellement créé et devient l'opérateur technique pour le compte d'Atmo France et de ses membres, des projets ou besoins de mises en commun de moyens techniques, humains ou organisationnels. Ce GIE est de fait l'outil opérationnel de mutualisation de moyens entre AASQA contribuant ainsi principalement à des économies d'échelle et à une harmonisation des méthodes et des produits sur le territoire national.

Les membres de SynAirGIE ne peuvent être que des personnes morales adhérant à la Fédération Atmo France et en particulier les AASQA.

Chaque activité ou type de projet de SynAirGIE est désigné sous le vocable d'« unité » du GIE dotée de dispositions statutaires spécifiques décrites dans ces statuts et d'un mode de fonctionnement le cas échéant précisé dans le règlement intérieur. Chaque unité est constituée de tout ou partie des membres de SynAirGIE.



## Guy Bergé

Président de SynAirGIE

*SynAirGIE est né de notre volonté d'une coopération harmonieuse et efficace. Nous avons imaginé ensemble le mode de fonctionnement, et les outils de régulation, de cet espace de mutualisation. 2021 aura été la première année complète de fonctionnement du schéma élaboré.*

*Aussi me semble-t-il utile de poser un regard objectif sur notre organisation, ses forces mais aussi ses faiblesses. Il ne faut pas craindre une forme de « tâtonnement expérimental », et de confronter ce que nous avons conçu aux réalités du fonctionnement, pour définir les axes d'amélioration.*

*Réussir d'emblée un fonctionnement idéal eut été utopique, cependant il ne faut pas « jeter bébé avec l'eau du bain », et ce rapport d'activités permet de mesurer les réelles avancées qui ont été permises.*

*Aller plus loin, dans le respect du « chacun » et du « tous », est une volonté commune qui doit s'exprimer lors des moments importants que j'ai souhaité pour cette séquence « bilan/analyse/prospective », avec des temps d'implication des directeurs puis des Présidents.*

*J'ai confiance en notre intelligence collective qui nous permettra de faire en sorte que SynAirGIE corresponde encore mieux à une mutualisation productive, gage de progrès et de pérennité pour chacune de nos AASQA.*

### UNITÉ ACHATS GROUPÉS

16 membres, avec le soutien de la société EROSI-ECONOMIZ. Cette activité du GIE a permis de gérer notamment la commande des nouveaux appareils souhaités par le ministère de la Transition écologique dans le cadre des finances exceptionnelles. Cette unité a également géré l'achat du nouveau serveur pour l'Unité PRISME et proposé des abonnements pour les normes AFNOR ainsi que pour une veille réglementaire et une assistance à la conformité environnementale.

### UNITÉ SITE INTERNET MUTUALISÉ DES AASQA

7 membres, avec 1 personne à mi-temps ainsi qu'avec le soutien d'AtmoSud en tant que pilote du projet. Cette unité a vu l'arrivée d'Atmo France comme nouveau membre. Le développement de ce site Internet mutualisé s'est fait tout au long de l'année et sera opérationnel pour 2022.

### UNITÉ PHYTATMP

Cette unité de 17 membres doit permettre le développement ainsi que l'exploitation de la base PhytAtmo au sein de SynAirGIE. Des échanges entre SynAirGIE et Atmo Nouvelle-Aquitaine ont eu lieu dans le cadre de la passation de compétence. Cette base de données sera hébergée sur le nouveau serveur de SynAirGIE acquis dans l'unité PRISME.

### UNITÉ PARTENARIAT

Cette unité, de 2 membres pour le moment, a permis l'accompagnement de Scal'Air par ATMO Grand Est dans le cadre de la mise en place de leur système de management qualité.

**2** outils Numériques produits

**2** modules d'inventaires terminés

**5** marchés signés

**5017** analyses aux LIC

Fédération des associations  
de surveillance de la  
qualité de l'air



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021**  
**présenté à l'Assemblée générale du 11 mai 2022**

Responsable de publication : Guy Bergé, Président d'Atmo France  
Rédactrices : Anne Laborie, Delphine Guillaume, Charlotte Lepitre et Joënia Barul  
Conception graphique : G.Mottier - edensud.fr / Impression : Mailedit - Paris  
© Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse d'Atmo France  
Crédits photo de la couverture : Airparif, Air Pays de la Loire, Atmo Nouvelle-Aquitaine